

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
**2021-CC-03-045**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**06 JUILLET 2021**

\*\*\*\*\*

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **26**
- Représentés : **13**
- Votants : **39**
- Absents : **05**

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : **39**
- Contre : -
- Abstention : -

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**Jean-Marc DE LA  
BEDOYERE**

**L'an deux mille vingt et un, le mardi six juillet, à vingt heures,** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 29 juin 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Siégeaient à l'assemblée :***

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :***

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER  
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale  
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Monsieur GEOFFROY Rémi  
Monsieur CURTIL Benoît donne pouvoir à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
Madame DIEDRICH Wilfried donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume  
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine  
Madame JAUNET Christine donne pouvoir à Monsieur DUMOULIN François  
Madame LUDMANN Véronique donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOY Patrick  
Madame MIFSUD Florence donne pouvoir à Monsieur GUEDRAS Daniel  
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice  
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur BARON Jean-Marc  
Madame SIBILLE Elisabeth donne pouvoir à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine

***Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :***

Monsieur FROMENT Daniel  
Madame LAPIE Dominique  
Madame LOZANO Michelle  
Monsieur PATRIA Alexis  
Monsieur ROLAND Dimitri

### **Approbation du schéma directeur des voies cyclables**

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 13 pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, François DUMOULIN, de procéder à l'examen de la question.

**Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante que :**

la Communauté de Commune Senlis Sud Oise a sollicité le Parc Naturel Oise Pays de France (PNROPF) pour la réalisation d'un schéma des voies cyclables à l'échelle intercommunale. Cette étude a été financée à 80% par le PNR OPF qui, à travers ces actions, promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique.

Cet enjeu a été classé prioritaire par le Plan Climat Air Energie Territorial de la CCSSO puisque le diagnostic identifie les déplacements comme premier poste d'émission de gaz à effet de serre (45% des émissions).

L'objectif de ce schéma a été de définir des itinéraires continus, structurés et sécurisés afin de permettre la pratique quotidienne et touristique des mobilités douces. A partir de ce schéma, la collectivité pourra sécuriser la pratique cyclable sur son territoire, proposer de nouveaux itinéraires et encourager les modes de déplacements doux au quotidien.

L'étude a abouti en janvier 2021 à la réalisation d'un schéma comprenant 24 liaisons cyclables chiffrées et réparties dans un plan pluriannuel d'investissement sur la durée du mandat 2020-2026.

**Après avoir entendu l'exposé,**

**LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS »,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** la délibération n°2018-CC-11-150 du 21 décembre 2018 définissant l'intérêt Communautaire de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » ;

**Vu** la délibération n°2019-CC-05-093 du 10 juillet 2019 relative à la convention financière avec le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Oise Pays de France pour la réalisation d'un schéma cyclable sur le territoire de la CCSSO ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à travers ses plans d'action du Plan Climat Air Energie Territorial et son Plan Global de Déplacement, souhaite promouvoir une politique de déplacements responsables face au changement climatique ;

**Considérant** la nécessité de réaliser des voies cyclables afin d'atteindre les objectifs de baisse de consommation énergétique et d'émissions de polluants atmosphériques ;

**Considérant** les travaux réalisés par les élus lors des réunions de concertation les 20 septembre 2019 ; 16 octobre 2019 ; 8 janvier 2020 ; 14 février 2020 ; et les commissions Transition Climatique et Energique ; Nouvelles Mobilités les 9 septembre 2019 ; 2 décembre 2020 ; et la commission finale de priorisation et validation des itinéraires du 19 janvier 2021 ;

**Considérant** que les élus ont disposé, lors de ces commissions susmentionnées, des documents relatifs au schéma directeur des voies cyclables.

**DECIDENT**

**Article 1 : D'APPROUVER** le schéma directeur des voies cyclables de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Article 2 : DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de poursuivre l'exécution de la présente délibération et l'instruction des dossiers afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 6 juillet 2021,  
Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**  
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Schéma  
cyclable



# déclinaison opérationnelle du scénario retenu

novembre 2020

**ALKHOS**  
ETUDE  
CONSEIL  
INGENIERIE  
DONNONS DU SENS A VOS PROJETS

Étude réalisée dans le cadre de l'élaboration de deux schémas directeurs cyclables  
sur le territoire de deux EPCI limitrophes : C.C. Aire Cantilienne & C.C. Senlis Sud Oise  
(MO : Parc Naturel Régional Oise Pays de France)

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



Oise - Pays de France





# SOMMAIRE

## 1 RAPPEL : SYNTHÈSE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO 03

- 04 Prérequis : des liaisons cyclables, pourquoi et pour qui ?
- 06 Rappel de la polarité du territoire
- 07 Rappel des aménagements existants
- 10 Rappel des intentions de liaisons issues de la concertation
- 13 Le maillage et la sélection/hierarchisation par analyse multicritères

## 2 PRINCIPES D'AMENAGEMENT 15

- 16 Typologie des aménagements proposés
- 18 Profils en travers type des différents aménagements
- 48 Traitements type de points durs

## 3 PROGRAMME D'AMENAGEMENT POUR CHAQUE LIAISON 53 (voir en complément les fiches itinéraires détaillées en ANNEXES)

- 54 Le maillage de liaisons intégrées au programme
- 55 Les grands principes appliqués pour la proposition des tracés
- 56 Les grands principes appliqués pour la proposition d'aménagements
- 57 Focus : liaison Montépilloy - Senlis, pourquoi pas par la RD1324
- 58 Synthèse des linéaires en quelques chiffres
- 59 Carte du schéma cyclable par types d'aménagements préconisés

## 4 COÛTS ESTIMATIFS 60

- 61 Les coûts en quelques chiffres
- 62 Coût estimatif global ventilé par liaisons et par type d'aménagement
- 63 Aide au phasage : Proposition de classement par analyse multicritères
- 64 Aide au phasage : les différentes fonctions des liaisons
- 64 Financements mobilisables

## 5 EQUIPEMENTS ET ACTIONS COMPLEMENTAIRES 66

- 66 1 - Informer et promouvoir
- 67 2 - Rendre fonctionnel
- 67 3 - Créer du stationnement public abrité et sécurisé
- 67 4 - Développer le label et les services accueil vélo
- 67 5 - Inciter à la pratique par des animations avec VAE
- 68 6 - Proposer de la location longue durée de VAE
- 68 Synthèse des équipements et actions complémentaires

## ANNEXES FICHES ITINERAIRES : 88

- 88 Description d'une fiche itinéraire
- 88 Visuel de composition d'une fiche itinéraire

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO 2

ID : 060-2000066975-20210706-2021CC03045-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

# SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO RAPPEL





## LE POSITIONNEMENT EN 3 QUESTIONS :

## 1 Quelles fonctions sont prioritairement ciblées ?

- Utilitaire en priorité
- touristique
- de loisirs

## 2 Quels modes sont prioritairement ciblés ?

- Cyclo\* (induisant un revêtement dur)
- VTC / Gravel\*
- Vélo urbain\*

\* dont VAE car adapté au territoire, en développement et en capacité de toucher un plus large public

## 3 Quels publics sont prioritairement ciblés ?

- Adultes
- Familles
- Enfants (imposant un niveau de sécurité et difficulté adapté)

- Résidents en priorité
- Touristes en séjour
- Itinérants
- Excursionnistes



\*Bilan réalisé après l'analyse des principaux axes cyclables sur le territoire de l'Euve  
 EPCU Intercommunal C.C. Aire, Comtiennes & C.C. Senlis Sud Oise (MO - Parc Naturel Régional Oise Pays de France)

## PRE-REQUIS : DES LIAISONS CYCLABLES : POURQUOI ET POUR QUI ?

## NIVEAU D'ENJEUX

L'objectif du schéma cyclable communautaire est de répondre à des enjeux communautaires. Il ne doit pas constituer une simple compilation de schémas communaux ou de réponses à des enjeux communaux.

## FONCTIONS ET USAGES CIBLES

L'objectif premier du schéma cyclable est de **proposer une alternative à la voiture pour les déplacements utilitaires** des résidents et touristes. Des liaisons cyclables de dessertes **depuis et vers les principaux pôles** du territoire doivent pour cela être proposées avec un niveau de qualité et de sécurité suffisamment élevé pour optimiser l'attractivité et la fréquentation des itinéraires et aménagements.

Le développement d'itinéraires et aménagements cyclables peut par ailleurs **contribuer à enrichir l'offre de loisirs « vélo »** (balade, découverte, visites) pour les résidents et les touristes. Il est question ici de vélo de route, vélo de ville, voire VTC ou gravel, mais pas d'offre VTT.

Il participera, d'une manière générale, à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de séjour proposé aux habitants et visiteurs.

L'ambition de développer de liaisons cyclables qualitatives et sécurisées induit des aménagements privilégiant autant que possible :

- le site propre (voie isolée de la circulation routière),
- un revêtement en dur (de type enrobé)

Des aménagements offrant un niveau de confort et de sécurité moindres pourront être proposés dans des cas spécifiques : difficultés techniques, contraintes réglementaires, sensibilité environnementale ou paysagère.

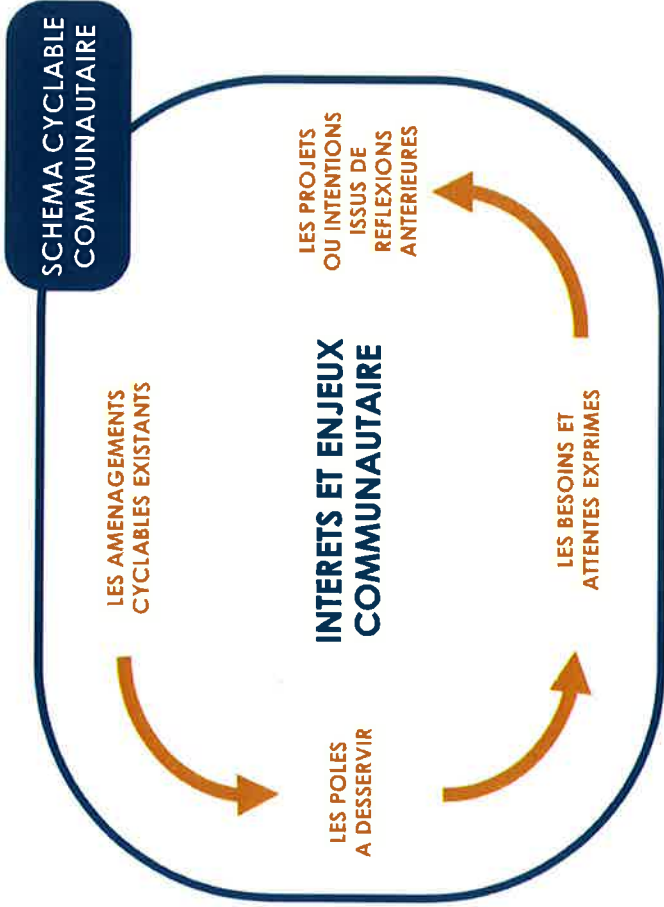
Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW



**PRE-REQUIS : DES LIAISONS CYCLABLES : POURQUOI ET POUR QUI ?**

**LA NOTION D'INTERETS ET ENJEUX COMMUNAUTAIRES : UNE NOTION CENTRALE A PRECISER**

Le schéma cyclable de la CCSSO s'inscrit à une échelle communautaire. Ils ont donc pour objectif de répondre à des enjeux communautaires. Les liaisons, aménagements, équipements, et plus globalement actions, qui seront inscrits à ce schéma doivent revêtir un intérêt communautaire. Il est donc important de préciser cette notion d'intérêt communautaire.

Par défaut, on peut définir l'intérêt communautaire par opposition à un intérêt qui serait strictement communal. L'intérêt communautaire dépasse l'intérêt communal. Pour préciser les choses, voici une proposition de critères de définition de l'intérêt communautaire.

**Pour être considérés d'intérêt communautaire, une liaison, un aménagement ou équipement cyclables doivent :**

- **Concerner au moins deux communes, et Desservir un pôle d'intérêt communautaire\***
- **ou Assurer une connexion ou extension du maillage structurant de VRVV**

**\* Pôles d'intérêt communautaire (proposition) :**

- Pôles structurants de commerces et services (Senlis, Chantilly)
- Etablissements d'enseignement secondaire (collèges et lycées)
- Equipement structurant (piscine, base de loisirs...)
- Pôles d'emploi (ZI, ZC, ZA ou établissements de plus de 100 emplois)
- Pôles d'intermodalité (gares TER/RER/routière, aires de mobilité rurale)
- Site touristique majeur

**PROPOSITION**

Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE









**LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS**

**EN SYNTHSE**

**67 km d'aménagement cyclables**

Trois profils très différents d'aménagements sont recensés, représentant chacun 1/3 environ du linéaire :

- **Sites propres** = Voies Vertes principalement
- **Aménagements urbains** (zones 30 et zone 20 + double sens cyclable), principalement à Senlis.
- **Voies partagées** = boucles tourisme et loisirs de découverte, principalement

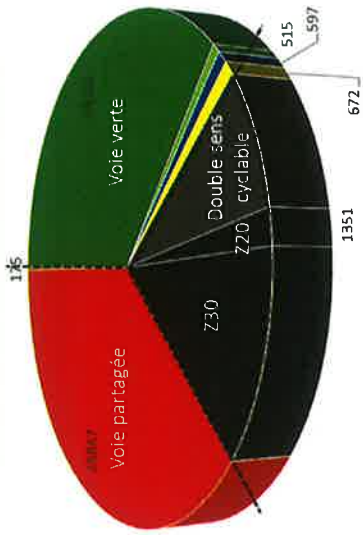
Autrement dit :

assez peu de réels aménagements cyclables, en jaune, bleu et vert sur le graphique.

(26 km, dont 24 km de Voie Verte)

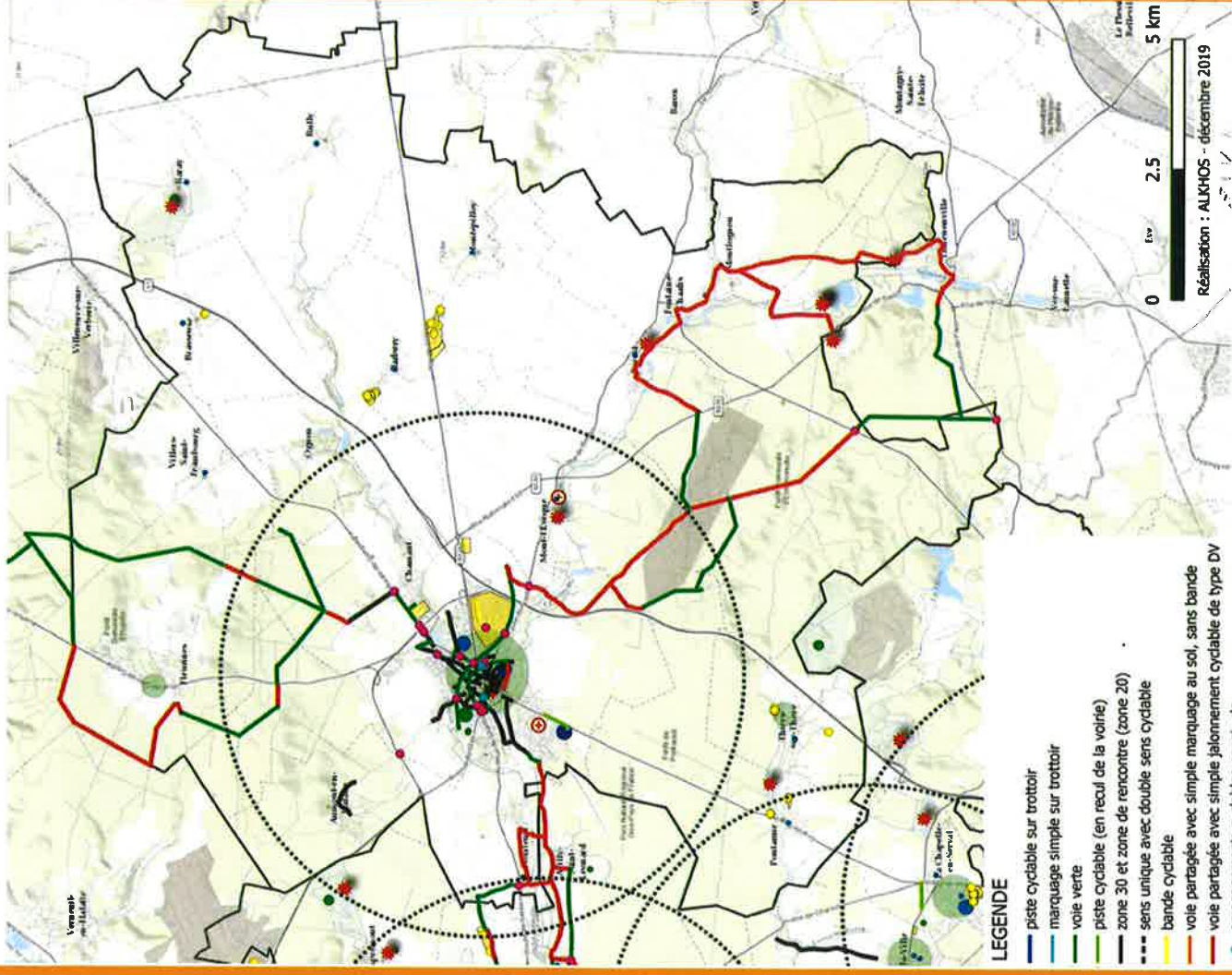
Cela traduit une action jusqu'à présent centrée sur la mise en œuvre de la Trans'Oise, et non sur la sécurisation des déplacements cyclables.

Typologie des aménagements recensés



	BORMET	GRAMANT	COURTEUIL	FLEURNES	FONTAINE-CHAULS	MONT-LEVEQUE	MONTIGNON	SENLIS	VILLERS-ST-F.	TOTAL
voie verte	1917	5011	933	2466	1571	1069	2012	7143	20	41416
piste cyclable (en recul de la voirie)								515	597	59
piste cyclable (sur trottoir)								597		597
marquage simple sur trottoir								672		672
bande cyclable								5332		5332
sens unique avec double sens cyclable			137					1304		1304
zone de rencontre (zone 20)		47						6361		6361
zone 30		1051						3962		3962
voie partagée avec simple jalonnement DV	2316	479	1909	2186	9659	2973	2363	175		175
voie partagée avec simple marquage au sol								26061		26061
<b>TOTAL</b>	<b>824</b>	<b>6588</b>	<b>2979</b>	<b>4652</b>	<b>11250</b>	<b>4042</b>	<b>4375</b>	<b>26061</b>	<b>20</b>	<b>41416</b>

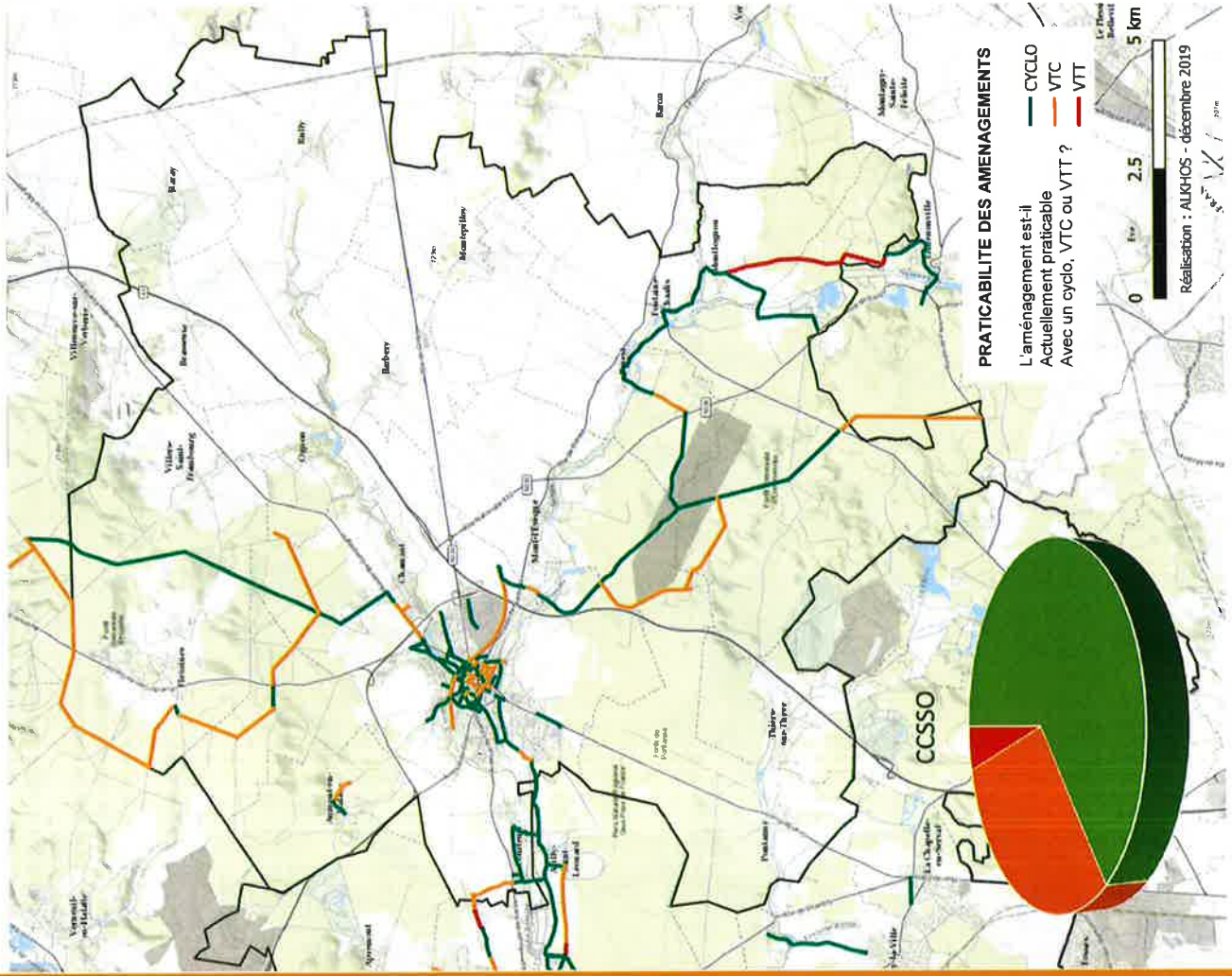
Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



Réalisation : ALKHOS - décembre 2019



**SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO : RAPPEL**



**LES AMENAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS**

**APPROCHE QUALITATIVE**

La signalisation de police « brouille parfois les pistes ». Elle peut même dans certains cas être inadaptée.



La configuration de certains aménagements (faible largeur, revêtement meuble, signalétique directionnelle typée randonnée) introduit également un doute chez l'utilisateur quant au caractère cyclable de l'aménagement.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

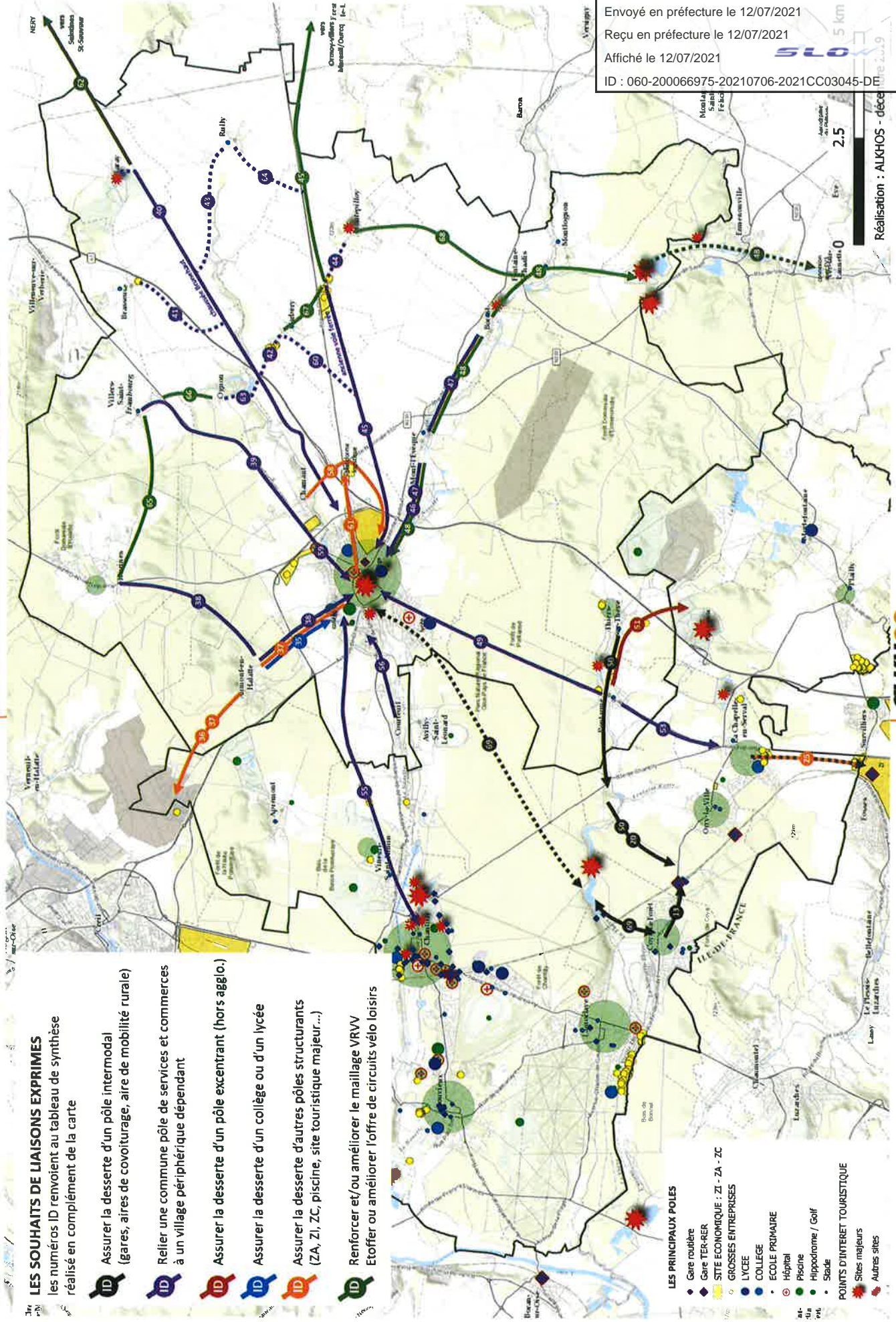


**SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO : RAPPEL**  
**LES INTENTIONS DE LIAISONS ISSUES DE LA CONCERTATION**



**LES SOUHAITS DE LIAISONS EXPRIMES**  
 les numéros ID renvoient au tableau de synthèse réalisé en complément de la carte

- ID 1** Assurer la desserte d'un pôle intermodal (gares, aires de covoiturage, aire de mobilité rurale)
- ID 2** Relier une commune pôle de services et commerces à un village périphérique dépendant
- ID 3** Assurer la desserte d'un pôle excentrant (hors aggro.)
- ID 4** Assurer la desserte d'un collage ou d'un lycée
- ID 5** Assurer la desserte d'autres pôles structurants (ZA, ZI, ZC, piscine, site touristique majeur...)
- ID 6** Renforcer et/ou améliorer le maillage VRVV Etoffer ou améliorer l'offre de circuits vélo loisirs



- LES PRINCIPAUX POLES**
- Gare routière
  - Gare TER-RER
  - SITE ECONOMIQUE - ZI - ZA - ZC
  - GROSSES ENTREPRISES
  - LYCEE
  - COLLEGE
  - ECOLE PRIMAIRE
  - Hôpital
  - Piscine
  - Hippodrome / Golf
  - Stade
- POINTS D'INTERET TOURISTIQUE**
- Sites majeurs
  - Autres sites

Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

Réalisation : ALKHOS - décembre 2019



## SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO : RAPPEL



## LES INTENTIONS DE LIAISONS ISSUES DE LA CONCERTATION

## 6 fonctions distinctes ont été identifiées

Le tableau montre assez clairement les enjeux et le positionnement

Fonctions	Nombre de Liaisons
Assurer la desserte d'un pôle intermodal (gares, aires de covoiturage, aires de mobilité rurale)	2
Relier une commune pôle de services et commerces à un village périphérique dépendant	20
Assurer la desserte d'un pôle excentré (hors agglomération)	6
Assurer la desserte d'un collège ou lycée	1
Assurer la desserte d'autres pôles structurants (ZA, ZI, ZC, piscine, site touristique majeur...)	3
Renforcer et/ou améliorer le maillage VRVV	10
Etoffer ou améliorer l'offre de circuits vélo loisirs	12

## Une stratégie se dessine

Le fait que le territoire s'organise autour d'un pôle unique qu'est Senlis rend difficilement envisageable un schéma cyclable qui consisterait en un maillage global. Peu de pôles sont suffisamment importants pour justifier le développement (l'aménagement) de liaisons cyclables. A noter toutefois les aires de mobilité rurale qui constituent néanmoins des pôles d'intermodalité structurants pour le territoire.

Une stratégie paraît particulièrement adaptée au territoire :

- développer depuis Senlis (et donc vers Senlis) des axes structurants à vocation touristique / loisirs / utilitaire,
- participant au maillage d'itinéraires structurants européens, nationaux, régionaux et départementaux,
- sur lesquels peuvent venir se greffer des antennes de liaison avec les communes ou autres pôles secondaires (notamment les communes dotées d'aires de mobilité rurale).

## Une nécessaire hiérarchisation, voire sélection des liaisons

Le déploiement d'un schéma cyclable ne saurait se résumer à l'addition des attentes exprimées.

Compte tenu de la nature et du nombre des liaisons plébiscitées, l'élaboration du schéma demande un travail de hiérarchisation et sélection des attentes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

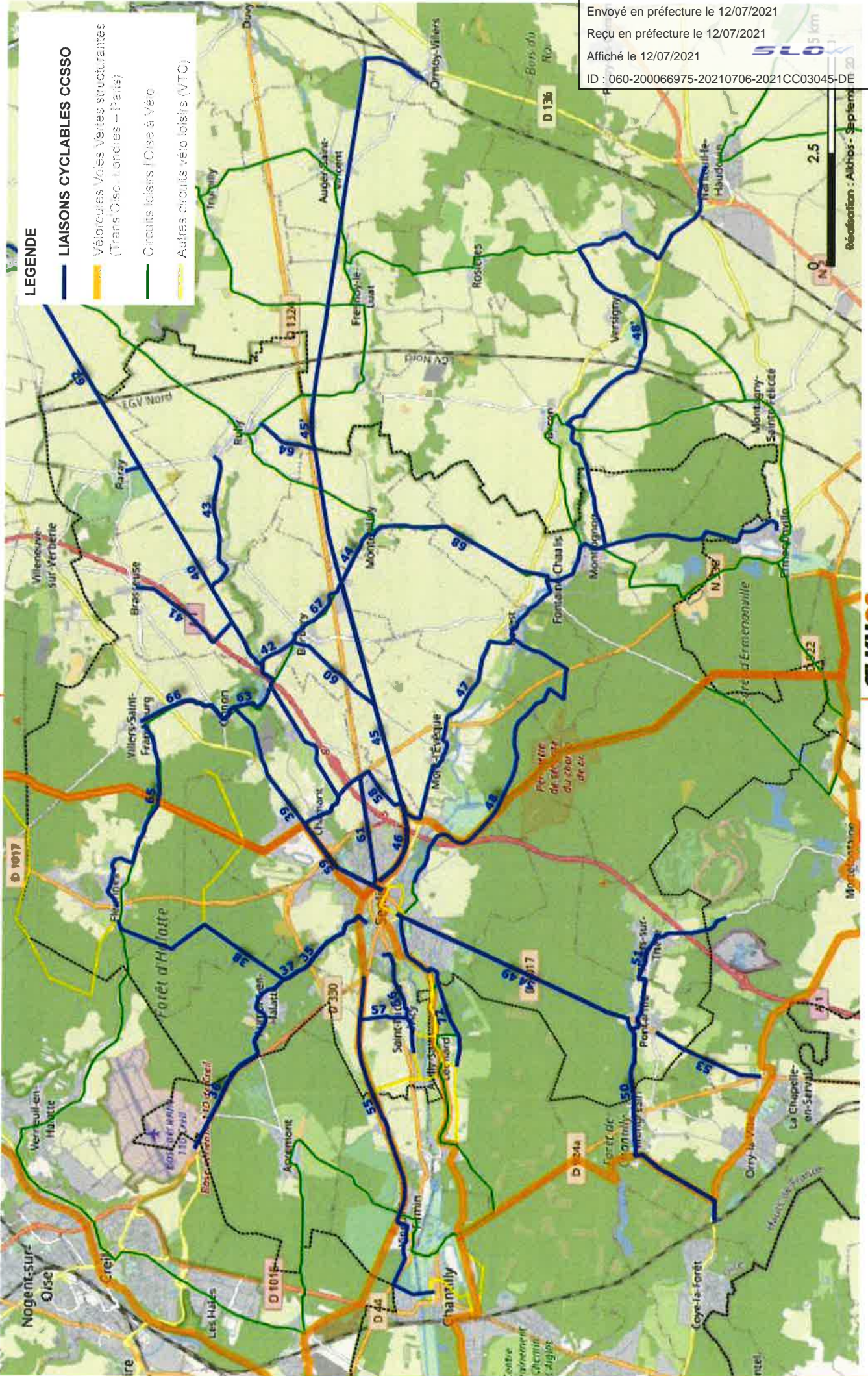
SLO 11

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



# SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO : RAPPEL

## LE MAILLAGE GLOBAL PROPOSE





## SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO : RAPPEL



## LA SELECTION / HIERARCHISATION PAR ANALYSE MULTICRITERES

Afin d'identifier les liaisons les plus pertinentes ou stratégiques, plusieurs critères peuvent être utilisés et croisés :

## Les critères voulus par le COPIIL :

- l'intérêt de la liaison au sens « potentiel de fréquentation » (flux cyclables projetés),
- la complexité de la mise en œuvre (problématique foncière, technique, réglementaire),
- le niveau d'engagement financier nécessaire (léger, notable, lourd)
- l'existence d'une solution alternative en transport en commun (une liaison pour laquelle une solution alternative (ou train) existe peut être jugée moins prioritaire qu'une liaison pour laquelle aucune solution n'est actuellement proposée aux usagers).

## Les autres critères utilisables :

- le niveau d'attente exprimé (communes concernées, EPCI voisins, AUSV)
- l'intégration de la liaison à un schéma directeur structurant (département, région)

Au final, une liste de 12 critères utilisables.

## L'analyse multicritères permet :

- de proposer une première approche de sélection/hierarchisation,
- de disposer d'un outil de travail et d'aide à la décision. Des filtres peuvent être réalisés sur chaque critère individuellement, ou en choisissant de croiser certains critères entre eux. Différentes simulations peuvent ainsi être réalisées).

## APPROCHE SIMPLIFIEE POSSIBLE :

Une approche axée sur le niveau d'intérêt et d'attentes, indépendamment du tracé qui serait utilisé.

## NOTE 1 : INTERET DE LA LIAISON au sens (« potentiel de fréquentation »)

Critère 1 : POLE EMETTEUR = potentiel d'usagers

Critère 2 : POLE RECEPTEUR = potentiel d'attractivité

Critère 3 : FLUX = potentiel de fréquentation

## NOTE 4 : NIVEAU D'ATTENTE ET FONCTIONS ATTENDUES

Critère 9 : ATTENTES EXPRIMEES PAR LES COMMUNES

Critère 10 : ATTENTE EXPRIMEE PAR L'AUSV ou autre acteur local (OUI/NON)

Critère 11 : ATTENTE EXPRIMEE ou CONFIRMEE PAR EPCI VOISIN (OUI/NON)

Critère 12 : LIAISON INSCRITE A UN SCHEMA CYCLABLE

## LISTE DES CRITERES UTILISABLES ET NOTATION DE CHACUN D'EUX

	Note
<b>NOTE 1 : INTERET DE LA LIAISON au sens (« potentiel de fréquentation »)</b>	<b>100</b>
<b>Critère 1 : POLE EMETTEUR = potentiel d'usagers</b>	<b>40</b>
• Population de la commune (donnée INSEE RP2016)	28
• Présence d'une gare (routière/RER/TER/TGV)	10
• Nombre de lits touristiques (donnée INSEE 2018)	2
<b>Critère 2 : POLE RECEPTEUR = potentiel d'attractivité</b>	<b>40</b>
• Nombre d'emplois (donnée INSEE 2016)	10
• Nombre d'équipements, services, commerces sur la commune (donnée INSEE)	10
• Présence d'une gare (routière/RER/TER/TGV)	6
• Nombre de collège/lycée	2
• Nombre de lits touristiques	2
• Présence de sites touristiques majeurs	2
<b>Critère 3 : FLUX = potentiel de fréquentation</b>	<b>20</b>
• Nombre cumulé de déplacements/jour (tous modes) entre les 2 pôles (motifs domicile – travail et domicile – étude (données INSEE)	20
<b>NOTE 2 : PONDERATION</b>	<b>100</b>
<b>Critère 4 : ALTERNATIVE TRANSPORT EN COMMUN</b>	<b>30</b>
• Existence d'une ou plusieurs lignes de bus assurant la desserte entre les deux pôles	30
<b>Critère 5 : COMPLEXITE DE MISE EN ŒUVRE DE LA LIAISON</b>	<b>30</b>
• présence d'une contrainte foncière forte (impact sur propriété privée) : OUI/NON	30
• présence d'une contrainte réglementaire forte: OUI/NON	30
• Présence d'une contrainte technique forte : OUI/NON	30
<b>Critère 6 : NIVEAU D'ENGAGEMENT FINANCIER pour les EPCI</b>	<b>40</b>
• Nul : aménagement existant ou maîtrise d'ouvrage autre	40
• Léger : linéaire principal sur voie partagée (route à faible ou très faible trafic) et/ou aménagement léger	40
• Moyen : linéaire à aménager en partie en site propre (<2 km) ou ouvrage léger	40
• Lourd : linéaire conséquent (> 2km) à aménager en site propre (// RD ou sur chemin) et/ou ouvrage lourd	40
<b>NOTE 3 : ADEQUATION A LA PRATIQUE UTILITAIRE CYCLABLE</b>	<b>40</b>
<b>Critère 7 : DISTANCE</b>	<b>20</b>
• < 5 km / 5 à 8 km / 8 à 10 km / > 10 km	20
<b>Critère 8 : DENIVELE</b>	<b>20</b>
• Aucun / Faible / Faible mais au moins une pente forte / important	20
<b>NOTE 4 : NIVEAU D'ATTENTE ET FONCTIONS ATTENDUES</b>	<b>60</b>
<b>Critère 9 : ATTENTES EXPRIMEES PAR LES COMMUNES</b>	<b>30</b>
• Nombre d'attentes/fonctions exprimées	30
<b>Critère 10 : ATTENTE EXPRIMEE PAR L'AUSV ou autre acteur local (OUI/NON)</b>	<b>10</b>
<b>Critère 11 : ATTENTE EXPRIMEE ou CONFIRMEE PAR EPCI VOISIN (OUI/NON)</b>	<b>4</b>
<b>Critère 12 : LIAISON INSCRITE A UN SCHEMA CYCLABLE</b>	<b>6</b>

Schéma CD Oise « Trans Oise » et/ou schéma mobilité Sud Oise et/ou schéma local antérieur

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

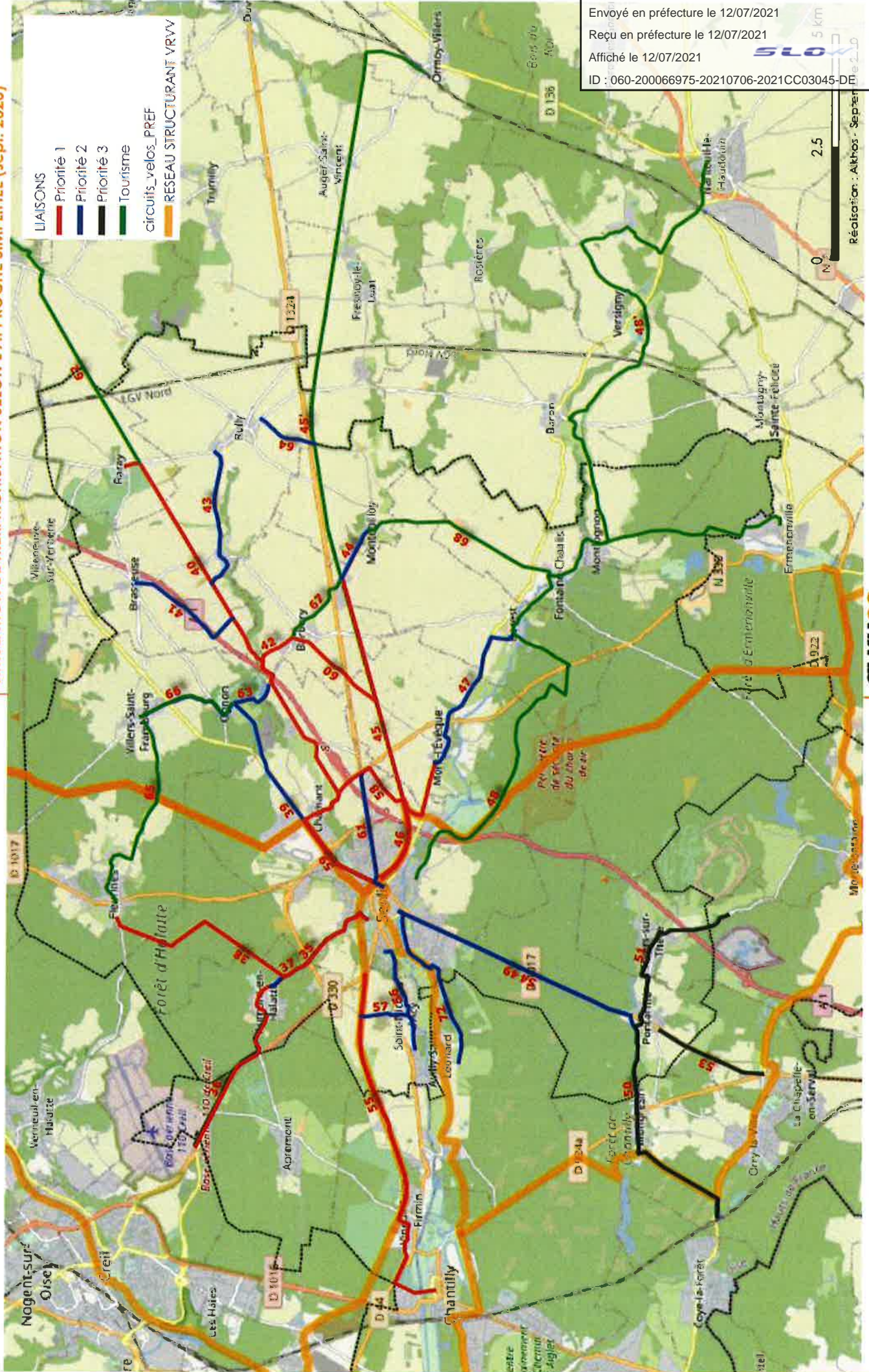
ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

5LOW



# SYNTHESE DES PHASES DIAGNOSTIC ET SCENARIO : RAPPEL

## SIMULATION DE HIERARCHISATION SELON L'APPROCHE SIMPLIFIEE (sept. 2020)



- LIAISONS**
- Priorité 1
  - Priorité 2
  - Priorité 3
  - Tourisme
- circuits \_velos\_PREF**
- RESEAU STRUCTURANT VRW

Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

0 2.5 5 km

Réalisation : Altkhos - Septembre 2020



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

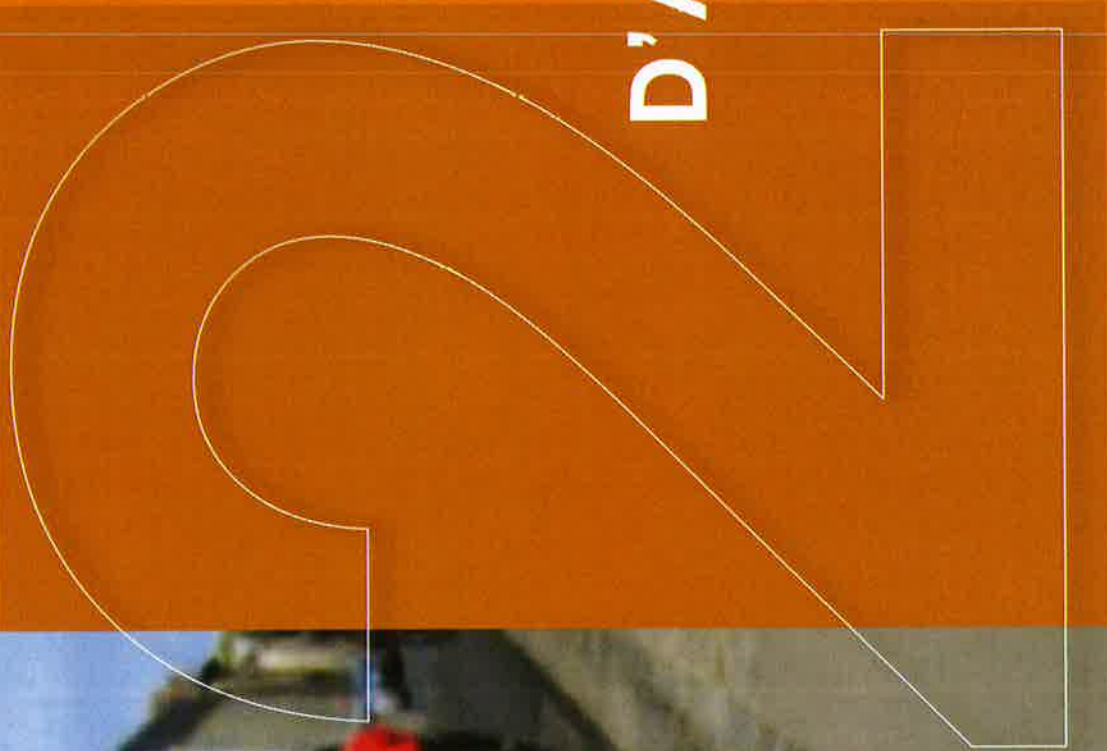
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

# PRINCIPES D'AMENAGEMENT



## PRINCIPES D'AMENAGEMENT

## TYPOLOGIE DES AMENAGEMENTS PROPOSES

Le positionnement du projet sur des axes structurants qualitatifs et sécurisés impose un « standard d'aménagement » uniforme (ou tout au moins homogène) sur l'ensemble du tracé, quel que soit la nature et l'état initial de l'emprise.

La nature des travaux et l'importance des investissements nécessaires sera donc fonction de la nature et de l'état de l'emprise. Au stade « schéma directeur » plusieurs cas de figure peuvent être identifiés :

PROFIL	EMPRISE ou AMENAGEMENT EXISTANT	AMENAGEMENT PROJETE	FONCTION PRINCIPALE
1A	Zone 30 ou Zone 20	Zone 30 ou Zone 20	Utilitaire
1B	Voie interdite aux véhicules motorisés	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit	Utilitaire
1C	Voie Verte ou piste cyclable	Voie Verte ou piste cyclable	Utilitaire
1D	Bande cyclable	Bande cyclable	Utilitaire
1E	Route à très faible trafic	Voie partagée avec simple jalonnement	Utilitaire ou loisirs tourisme
2A	Site propre bidirectionnel non défini ou marquage simple sur trottoir	Voie Verte ou piste cyclable	Utilitaire
2B	marquage simple sur trottoir	Piste cyclable unidirectionnelle x 2	Utilitaire
2C	Voie interdite à tous véhicules sauf ayants droits	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit	Utilitaire
2D	Route à très faible trafic, sans transit routier (impasse, accès réservé aux riverains...)	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit	Utilitaire
2E	Route à faible trafic (<1000 véhicules/jour)	Voie partagée avec signalisation "partageons la route"	Tourisme et loisirs
3A	Route à faible trafic, sans transit routier	Sens unique avec double sens cyclable	Utilitaire
3B	Route à très faible trafic, sans transit routier (accès réservé aux riverains...)	Impasse avec débouché cyclable	Utilitaire
4	Route à très faible trafic, sans transit routier (avec usage agricole), Largeur < 4,00	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit, avec largeur = 4,00 m	Utilitaire
5A	Chemin non revêtu (bonne structure)	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit, ou voie verte (revêtement en dur de type enrobé)	Utilitaire
5B	Chemin non revêtu (bonne structure)	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit (variante traitement de sol à la chaux ou sablé renforcé)	Utilitaire
5C	Chemin non revêtu (bonne structure)	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit (variante sablé compacté)	Tourisme et loisirs

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

16

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

## TYPOLOGIE DES AMENAGEMENTS PROPOSES (suite)

PROFIL	EMPRISE ou AMENAGEMENT EXISTANT	AMENAGEMENT PROJETE	FONCTION PRINCIPALE
6A	Chemin non revêtu (meuble) ou terrain naturel	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit ou voie verte (revêtement en dur de type enrobé)	Utilitaire
6B	Chemin non revêtu (meuble) terrain naturel	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit (variante traitement de sol à la chaux ou sablé renforcé)	Utilitaire
6C	Chemin non revêtu (meuble) ou terrain naturel	Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit (variante sablé compacté)	Tourisme et loisirs
7A	Route à faible trafic (< 1000 véhicules/jour) avec largeur chaussée > 9,00 m	2 Bandes cyclables unidirectionnelles	Utilitaire
7B	Route à faible trafic (< 1000 véhicules/jour) avec largeur de chaussée = 6,00 m	Chaussée à Voie Centrale Banalisée	Utilitaire
7C	Route à faible trafic (< 1000 véhicules/jour) avec largeur de chaussée = 4,00 à 6,00 m	2 Bandes cyclables unidirectionnelles (si L=6,00 m) ou Chaussée à Voie Centrale banalisée (si L<6,00 m)	Utilitaire
8A	Route à faible trafic (< 1000 véhicules/jour) ou route à fort trafic (> 1000 véhicules/jour),	Voie Verte ou piste cyclable bidirectionnelle aménagée en recul de la chaussée (Revêtement dur de type enrobé)	Utilitaire
8B	Route à faible trafic (< 1000 véhicules/jour) ou route à fort trafic (> 1000 véhicules/jour),	Voie Verte ou piste cyclable bidirectionnelle aménagée en recul de la chaussée (variante traitement de sol à la chaux)	Utilitaire
8C	Route à faible trafic (< 1000 véhicules/jour) ou route à fort trafic (> 1000 véhicules/jour),	Voie Verte ou piste cyclable bidirectionnelle aménagée en recul de la chaussée (variante sablé compacté)	Utilitaire
8D	Voie Verte ou Piste cyclable ou site propre non défini (largeur insuffisante)	Voie Verte ou piste cyclable bidirectionnelle aménagée en recul de la chaussée (Revêtement dur de type enrobé)	Utilitaire
9	Route à trafic modéré (< 1000 véhicules/jour) en agglomération	Zone 30	Utilitaire
10A	Route à trafic modéré ou fort (>1000 véhicules/jour) en agglomération	Voie Verte ou piste cyclable bidirectionnelle (aménagement en bordure de chaussée, sur massif ou stationnement)	Utilitaire
10B	Route à trafic modéré ou fort (>1000 véhicules/jour) en agglomération	Voie Verte ou Piste cyclable bidirectionnelle (aménagement en partie sur l'emprise de la chaussée existante)	Utilitaire
11	Route à trafic modéré ou fort (>1000 véhicules/jour) hors agglomération	Voie Verte ou Piste cyclable bidirectionnelle aménagement sur l'emprise de la chaussée	Utilitaire

Chaque liaison est découpée en une série de tronçons homogènes. Un tronçon correspond à une même nature d'emprise et un même type d'aménagement projeté. Un changement de nature d'emprise et/ou de type d'aménagement projeté génère un nouveau tronçon. Le programme d'aménagement est ainsi bâti sur l'affectation d'un profil type à chaque tronçon qui composent chacune des liaisons.

**Chaque profil type est présenté de manière détaillée dans les pages suivantes, illustré d'exemples de réalisations**

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 1A

Zone 30 ou zone 20 (en agglomération)

Traversement simple jalonnement ZONE 30 ou ZONE 20

Traversement simple jalonnement cyclable de type Dv

Coût estimatif par mètre : 1,50 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

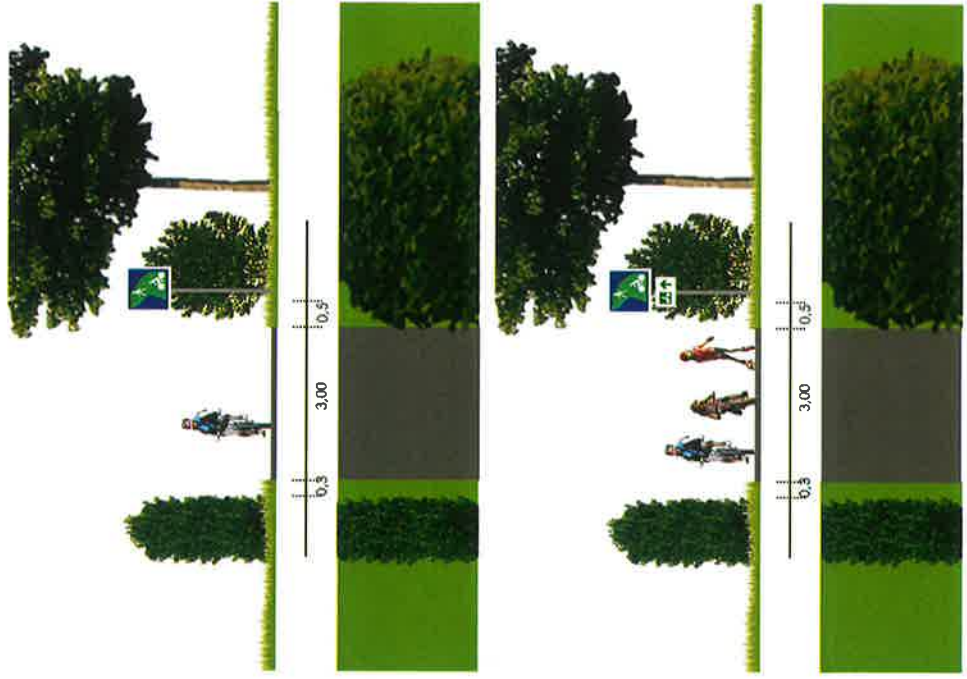
PROFIL TYPE 1C

Etat initial : voie verte ou piste cyclable

Profil d'aménagement : VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE

Traitement : jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 1,50 € HT



Exemples de réalisations



Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
Reçu en préfecture le 12/07/2021  
Affiché le 12/07/2021  
ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 1D

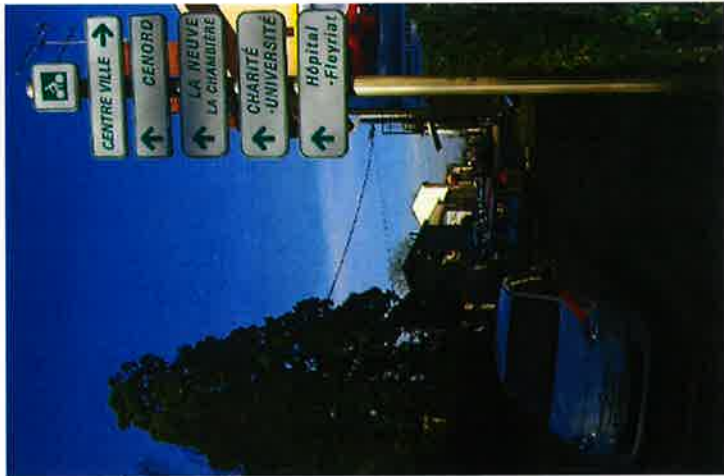
Etat initial : Bande cyclable

Parti d'aménagement : Bande cyclable

Traitement : jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 1,50 € HT

Exemples de réalisations



(Avec remerciements à la commune de Villers-sur-Poutiers pour la fourniture des photos de réalisations de bande cyclable et de jalonnement cyclable Dv).



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW

PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 1E

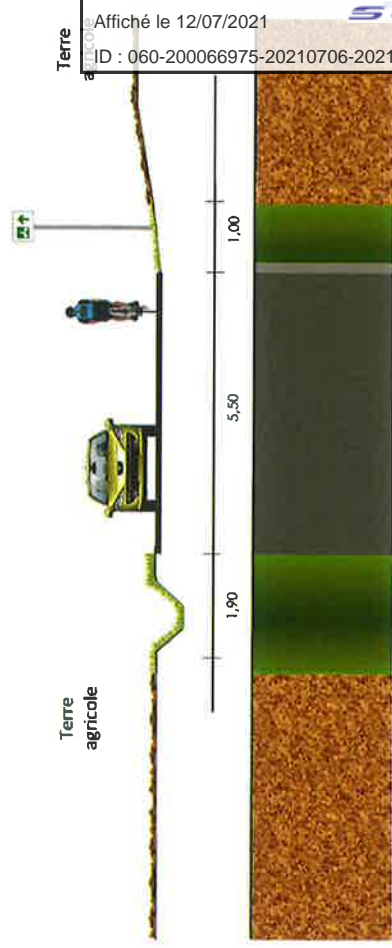
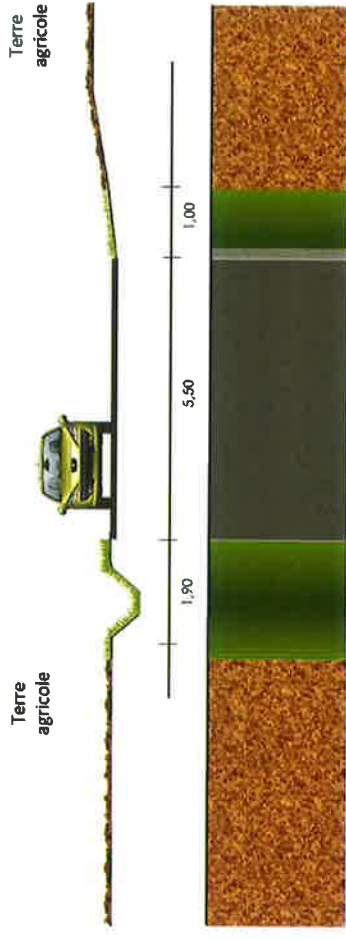
Etat initial : Route à très faible trafic

Parti d'aménagement : Voie partagée avec simple jalonement cyclable

Traitement : jalonement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 1.50 € HT

Exemples de réalisations



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 2A

Etat initial : site propre non défini ou marquage sur trottoir (bidirectionnel)  
 Parti d'aménagement : VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE (changement de statut)  
 Traitement : signalisation de police C115-C116 / C113-C114  
 jalonnement cyclable Dv  
 Coût estimatif / m : 3,00 € HT

Exemples de réalisations



Panneaux C115 et C116

Panneaux C113 et C114



### PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

Exemples de réalisations



#### PROFIL TYPE 2B

Etat initial : Marquage simple sur trottoir (unidirectionnel x 2)

Point d'aménagement : Piste cyclable sur trottoir (unidirectionnelle x 2)

Traitement : signalisation de police C113-C114

+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 3.00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**



**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

Exemples de réalisations



**SAUF  
AYANTS-DROIT**

Panneau B7b

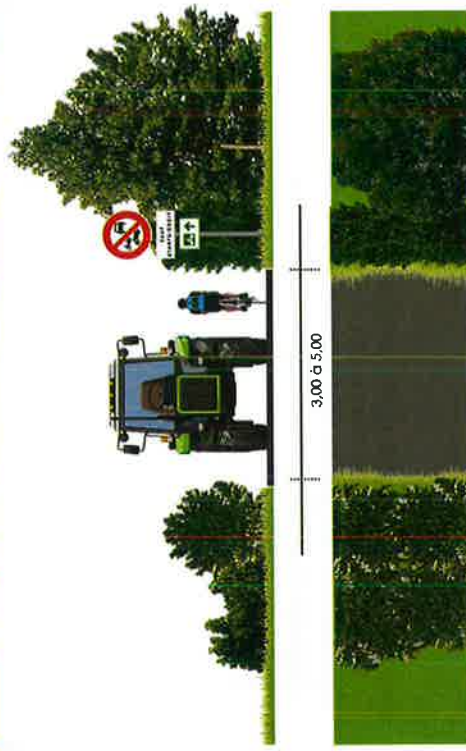
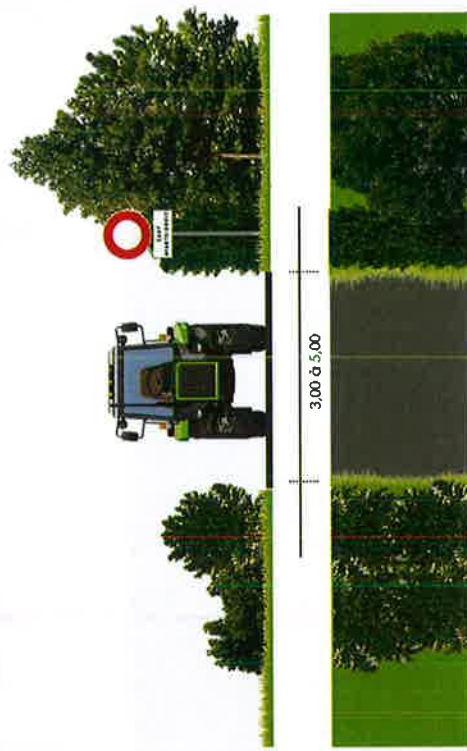
Panneau M92

Exemple de réalisation de divers aménagements cyclables réalisés sur le territoire des Joints  
FPCJ Intercomm. C.C. Aisne Communauté & C.C. Senlis Sud Oise (M.O. Parc Naturel Régional Oise-Pays de France)

**PROFIL TYPE 2C**

État initial : **voie interdite à tous véhicules (dont voie privée revêtue d'association foncière)**  
Parti d'aménagement : **VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES SAUF AYANTS DROIT**

Traitement : **signalisation de police B7b + M9z + signalisation de jalonnement cyclable Dv**  
Coût estimatif / ml : **3,00 € HT**



PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 2D

Etat initial : Route à très faible trafic (<1000 véhicules/jour)  
Parti d'aménagement : VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES SAUF AYANTS DROIT

Traitement : signalisation de police B7b + M9z  
+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

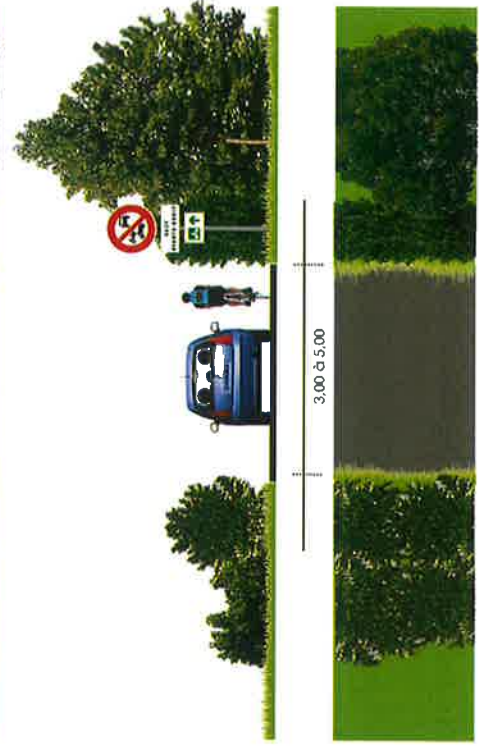
Coût estimatif / ml : 3,00 € HT

Exemples de réalisations



Panneau B7b

Panneau M9z



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 2E

Etat Initial : Route à faible trafic (<1000 véhicules/jour)

Profil d'aménagement : VOIE PARTAGEE AVEC SIMPLE JALONNEMENT CYCLABLE

Traitement : signalisation de police C50 « partageons la route »

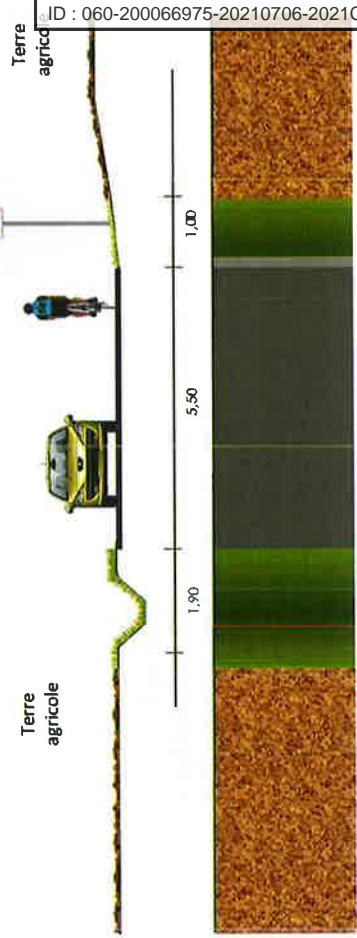
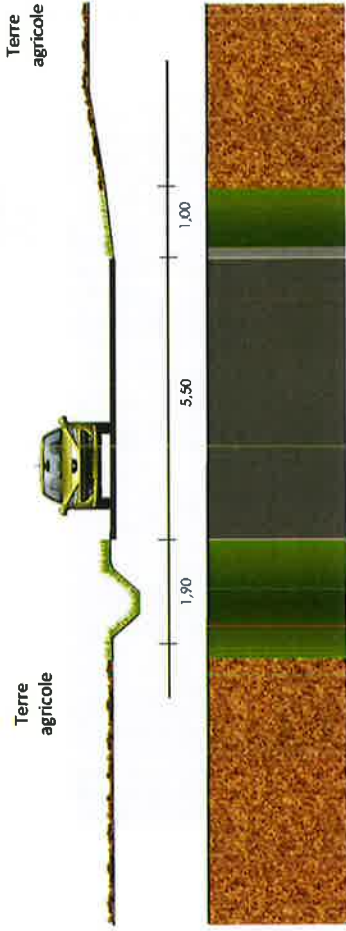
+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 3,00 € HT

Exemples de réalisations



Panneau C50 « partageons la route » ou je dépasse



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW

PRINCIPES D'AMENAGEMENT



Exemples de réalisations



Panneau B1 + M9V2



Panneau C24a

PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

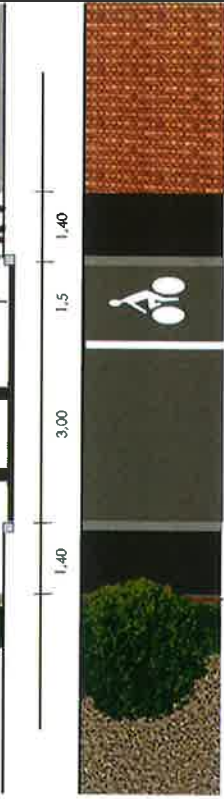
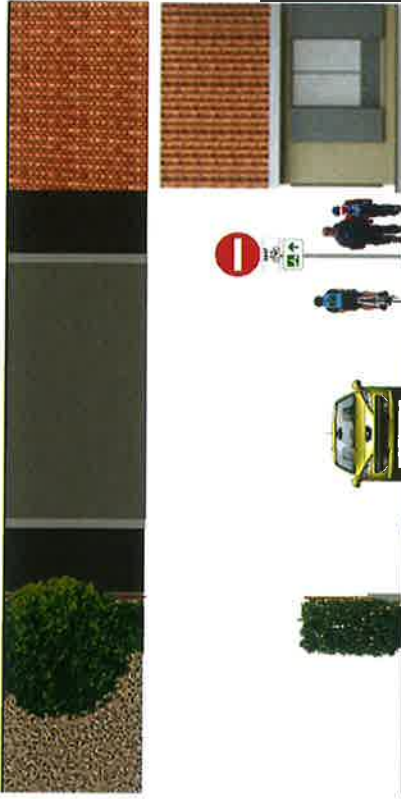
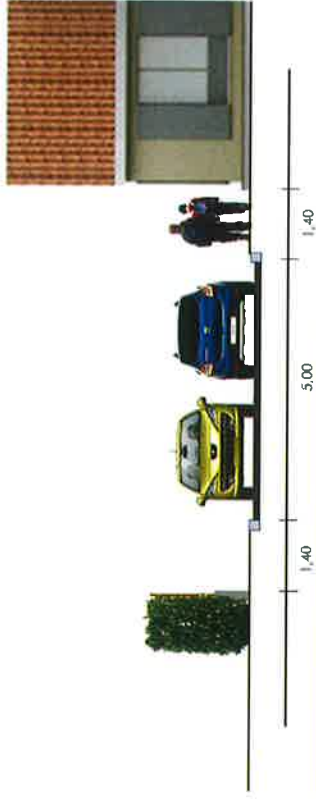
PROFIL TYPE 3A

Etat initial : route à très faible trafic, sans transit routier (impasse, accès pour riverains...)

Parti d'aménagement : VOIE SENS UNIQUE AVEC DOUBLE SENS CYCLABLE + Signalisation de police B1 - M9v2 + C24a

+ jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 5,00 € HT



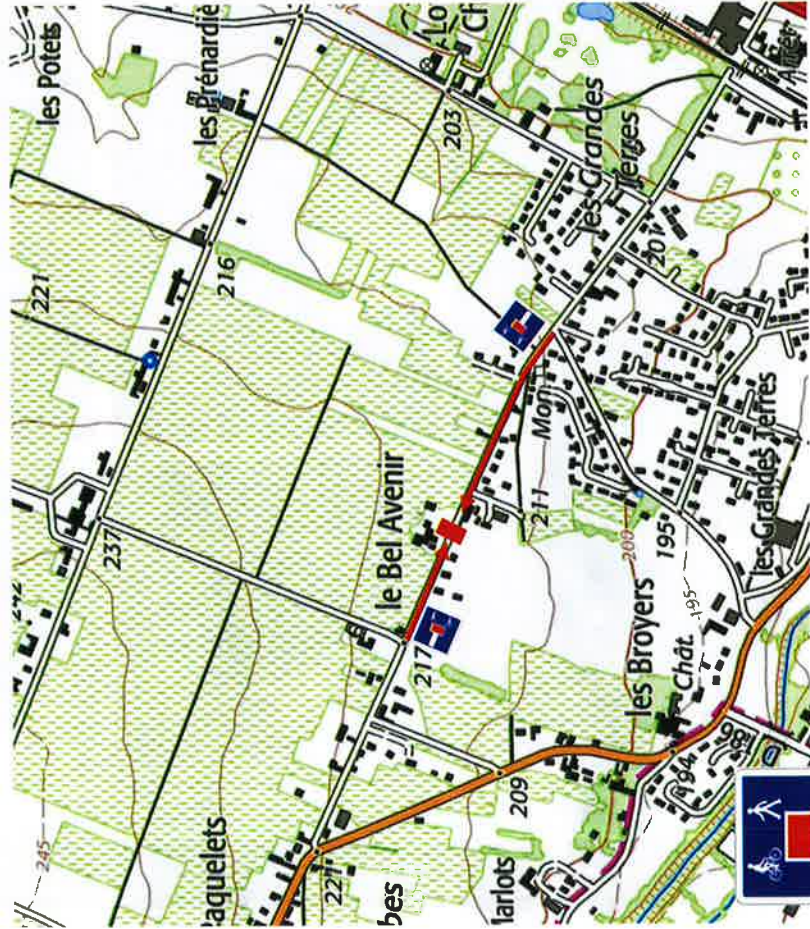


PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

Exemples de réalisations



Panneau C13d

PROFIL TYPE 3B

Etat initial : route à très faible trafic, sans transit routier (accès pour riverains...)

Parti d'aménagement : MISE EN IMPASSE AVEC DEBOUCHE CYCLABLE

Traitement : dispositif anti-transit + aire de retournement

+ signalisation de police C13d

+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml 3,00 € HT

+ forfait de 10 500 € HT (dispositif anti-transit + aire de retournement)



3,00 à 5,00



3,00 à 5,00



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW



**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**



**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

**PROFIL TYPE 4**

Etat initial : route à très faible trafic, sans transit routier, avec largeur < 4,00 m (accès pour riverains et agriculteurs...)

Parti d'aménagement : VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES SAUF AYANTS DROIT, avec largeur de 4,00 m

Traitement : élargissement de chaussée à 4,00 m :  
 décapage + ferrassement + reprise de revêtement  
 + signalisation de police B7b + M9z  
 + signalisation de jalonnement cyclable Dv

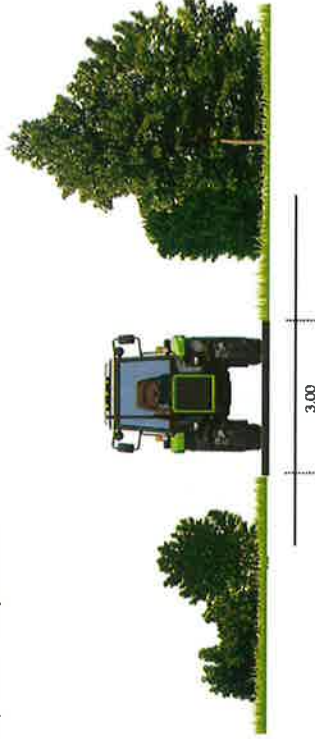
Coût estimatif / ml : 151,00 € HT



Panneau B7b



Panneau M9z





Exemples de réalisations



Panneau B7b



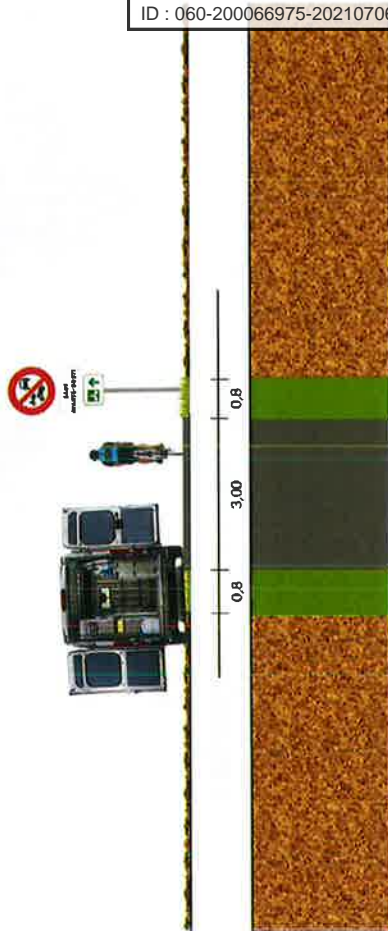
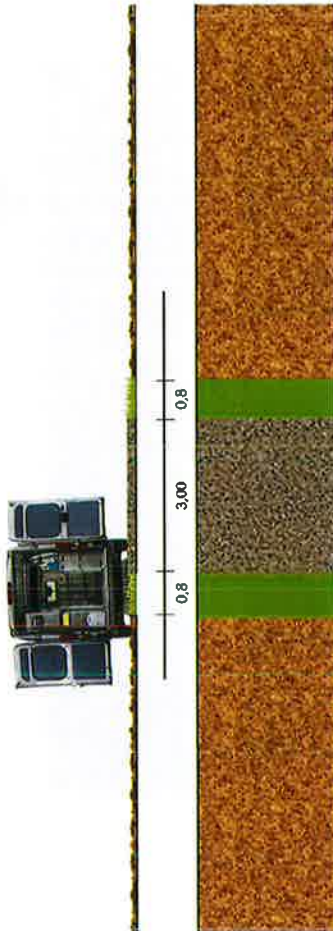
Panneau M9z

PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 5A

Équipement : chemin non revêtu (graves) mais bonne structure  
Parti d'aménagement : VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES  
SAUF AYANTS DROIT (OU VOIE VERTE)

Travaux : Décapage + Mise en œuvre d'un revêtement dur de type enrobé  
+ signalisation de police B7b + M9z  
(ou signalisation de police C115-C116)  
+ signalisation de jalonnement cyclable Dv  
Coût estimatif (m) : 91,00 € HT



PRINCIPES D'AMENAGEMENT



Exemples de réalisations

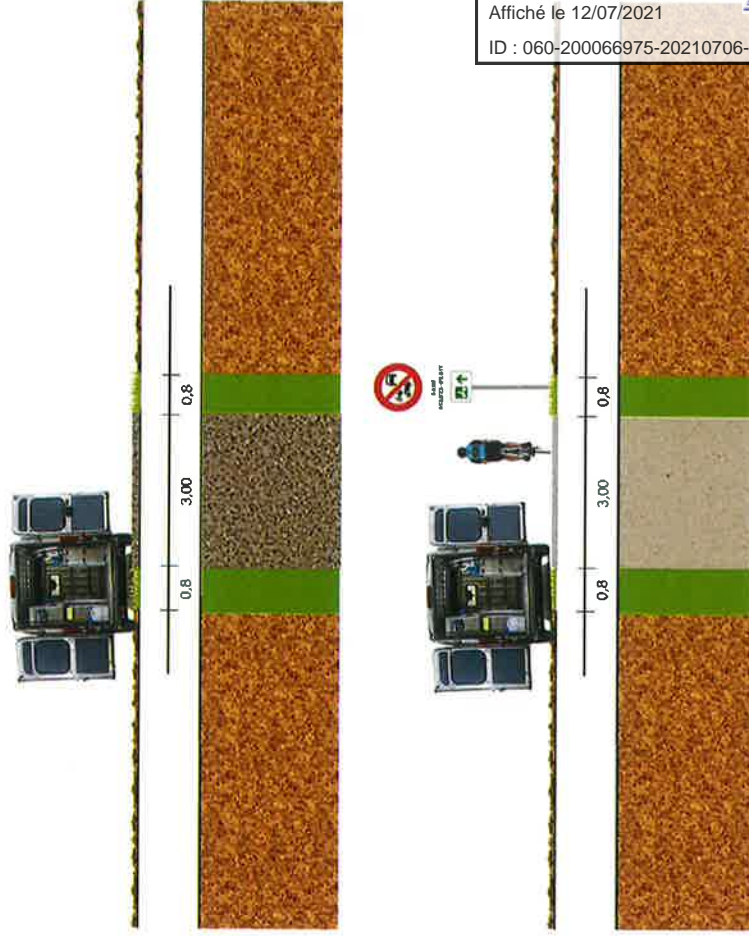


PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 5B

Etat initial : chemin non revêtu (graves) mais bonne structure  
 Partis d'aménagement : VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES  
 SAUF AYANTS DROIT (OU VOIE VERTE)

Traitement : Mise en oeuvre d'un revêtement dur par traitement de sol en place  
 + signalisation de police B7b + M9z  
 (ou signalisation de police C115-C116)  
 + signalisation de jalonnement cyclable Dv  
 Coût estimatif / ml : 71,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

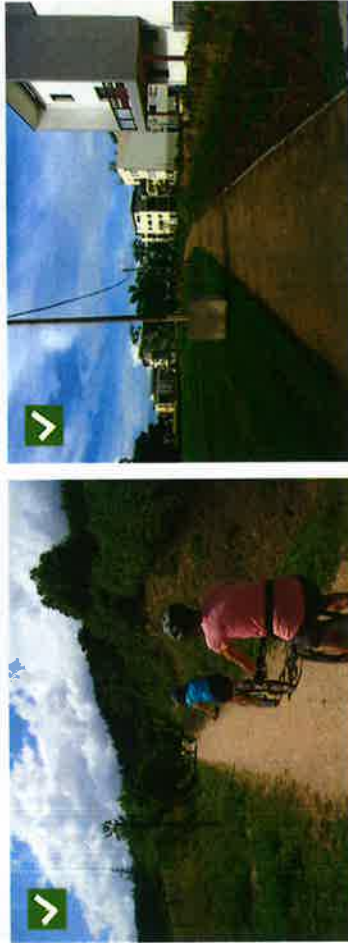
ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW



**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

Exemples de réalisations



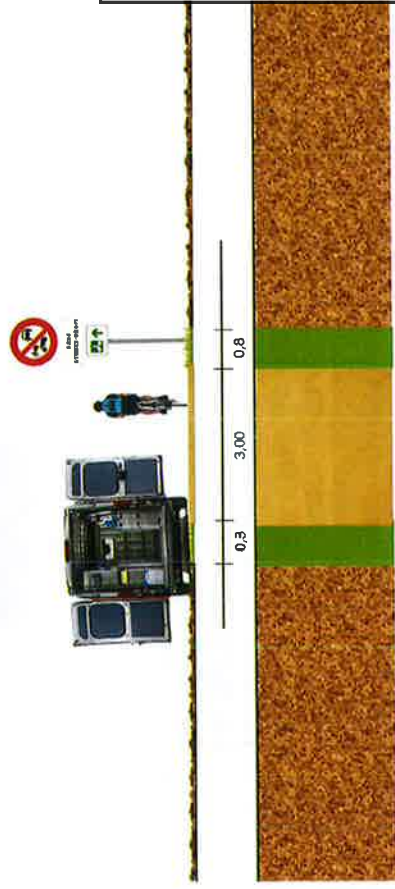
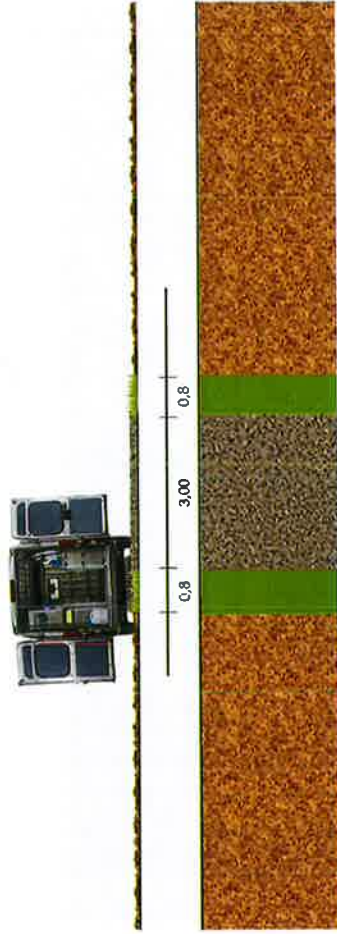
Exemple de réalisation de chemin cyclable avec revêtement approprié et signalisation adaptée. Photo : Mairie de Senlis

**PROFIL TYPE 5C**

Etat initial : chemin non revêtu (graves) mais bonne structure  
Parti d'aménagement : **VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES SAUF AYANTS DROIT (OU VOIE VERTE)**

Traitement : **Décapage + Mise en œuvre d'un revêtement sablé compacté + signalisation de police B7b + M9z (ou signalisation de police C115-C116) + signalisation de jalonnement cyclable Dv**

Coût estimatif / ml : 57,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW

Exemples de réalisations



**SAUF  
AYANTS-DROIT**

Panneau B7b

Panneau M9Z

État : modifié par la loi n° 2017-105 du 17 août 2017 relative à la sécurité routière et à la sécurité des transports sur le territoire de la République  
 (Région Île-de-France) - C.C. M. de C. de la Région Île-de-France - C.C. de la Région Île-de-France - C.C. de la Région Île-de-France - C.C. de la Région Île-de-France

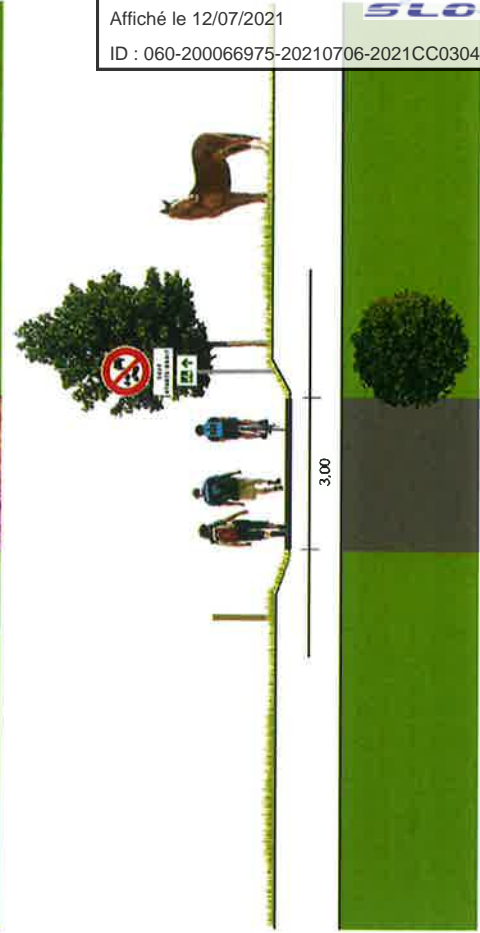
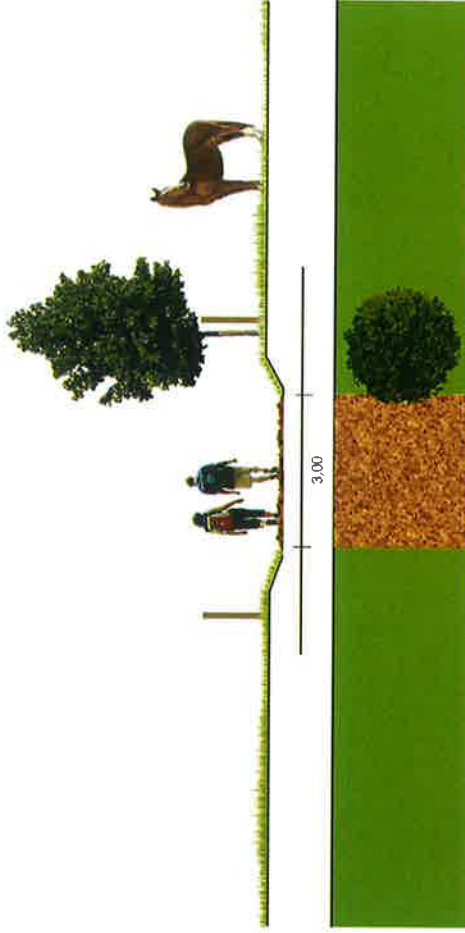
**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

**PROFIL TYPE 6A**

État initial : chemin non revêtu meuble (terre, herbe)  
 Parti d'aménagement : **VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES SAUF AYANTS DROIT (OU VOIE VERTE)**

Traitement : Mise en œuvre d'une structure + revêtement dur de type enrobé  
 + signalisation de police B7b + M9Z  
 (ou signalisation de police C115-C116)  
 + signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / mt : 156,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

Exemples de réalisations

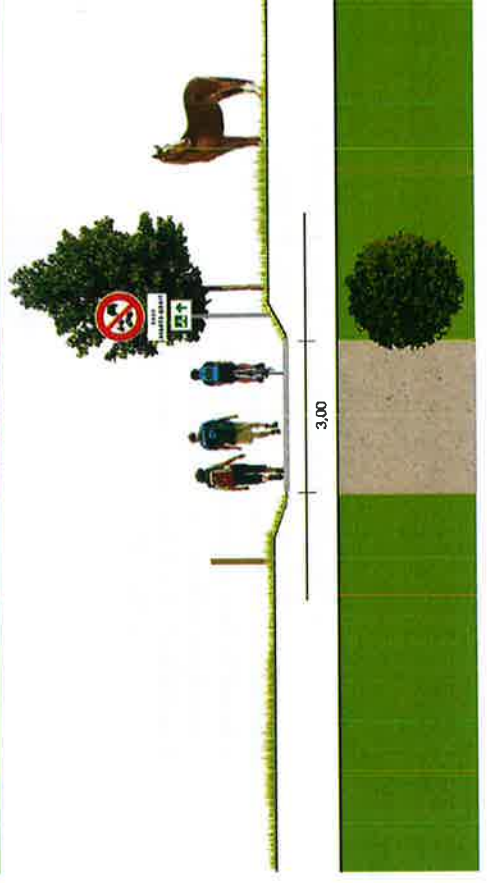
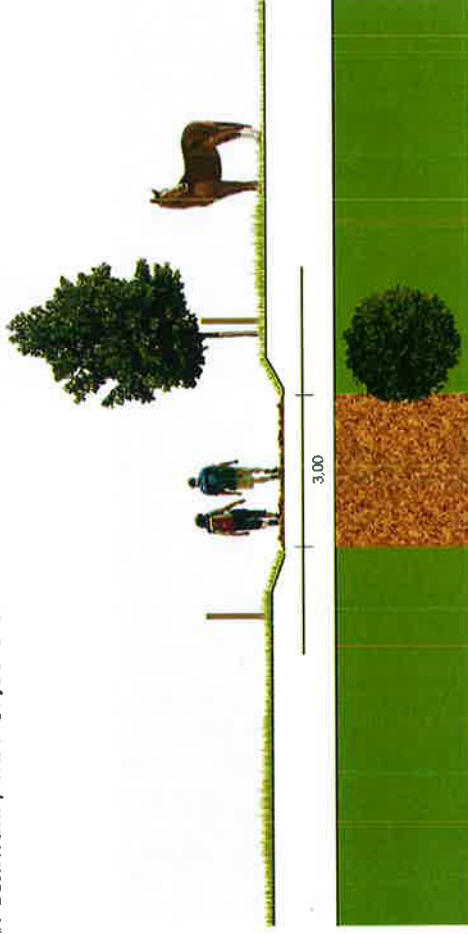


PROFIL TYPE 6B

Etat initial : chemin non revêtu meuble (terre, herbe)  
Etat d'aménagement : VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES SAUF AYANTS DROIT (OU VOIE VERTE)

Traitement : Mise en œuvre d'une structure et d'un revêtement dur par traitement des sols en place  
+ signalisation de police B7b + M9z  
(ou signalisation de police C115-C116)  
+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 87,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLO

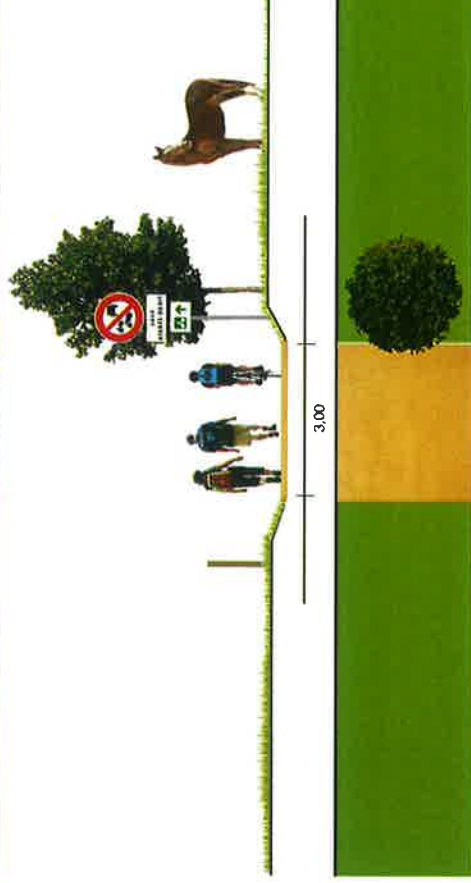
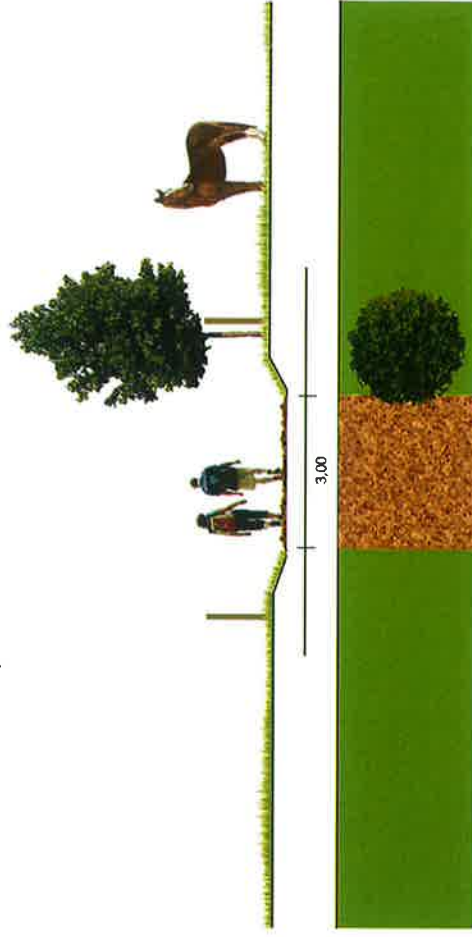
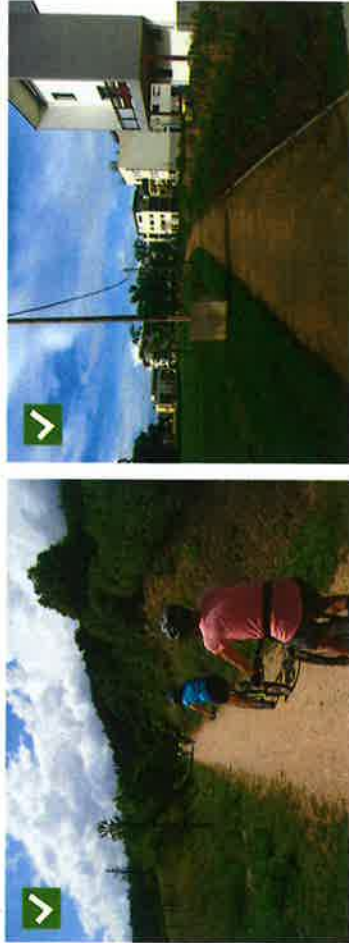
PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 6C

Etat Initial: chemin non revêtu meuble (terre, herbe)  
Parti d'aménagement: VOIE INTERDITE AUX VEHICULES MOTORISES  
SAUF AYANTS DROIT (OU VOIE VERTE)

Traitement: Mise en oeuvre d'une structure + revêtement sablé compacté  
+ signalisation de police B7b + M9z  
(ou signalisation de police C115-C116)  
+ signalisation de jalonnement cyclable Dv  
Coût approximatif / ml : 122,00 € HT

Exemples de réalisations



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW



**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

**PROFIL TYPE 7A**

Stat initial : route à faible trafic (<1000 véhicules/jour) largeur > 9,00 m  
 Profil d'aménagement : VOIE 2 BANDES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES  
 SUR EMPRISE DE LA CHAUSSEE

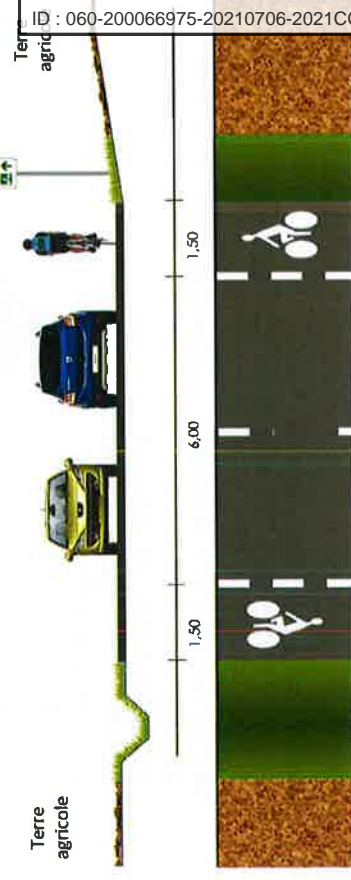
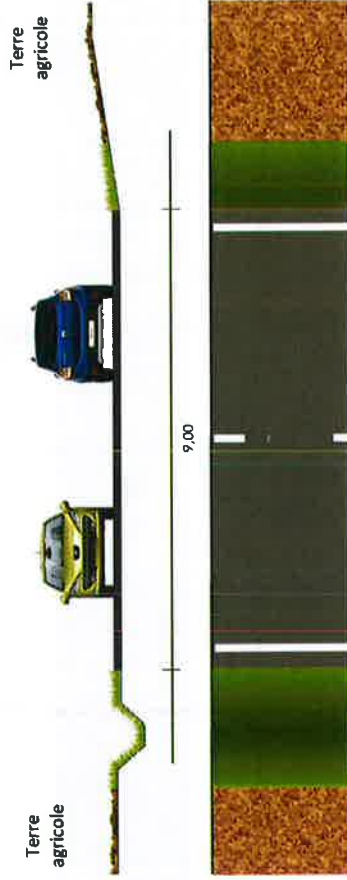
Traitement : Marquage au sol (signalisation de police horizontale)

+ signalisation de police B22a ou C1113

+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 7,00 € HT

Exemples de réalisations



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW

**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

Exemples de réalisations



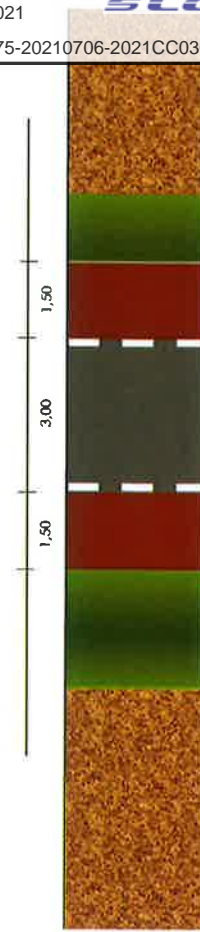
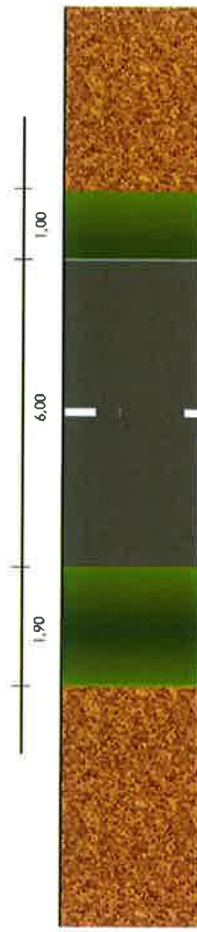
**PROFIL TYPE 7B**

Etat initial : route à faible trafic (<1000 véhicules/jour) largeur = 6,00 m

Parti d'aménagement : CHAUSSEE A VOIE CENTRALE BANALISEE SUR EMPRISE DE LA CHAUSSEE

Traitement : Marquage au sol (lignes blanches + bandes couleur) + signalisation CVCB (expérimentale) + signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 67,00 € HT



Terre agricole

Terre agricole

En cas de croisement de véhicules, ces derniers se décalent sur les bandes latérales, tout en laissant la priorité aux cyclistes.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



Exemples de réalisations

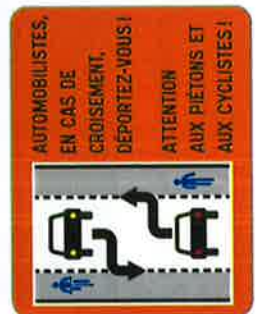


Illustration réalisée grâce à l'expertise de plusieurs acteurs du secteur cyclable sur le territoire de Senlis Sud Oise : C.C. Ann Catherine & C. C. Smith Sport (MO - Parc Naturel Régional Oise Pays de France)

PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

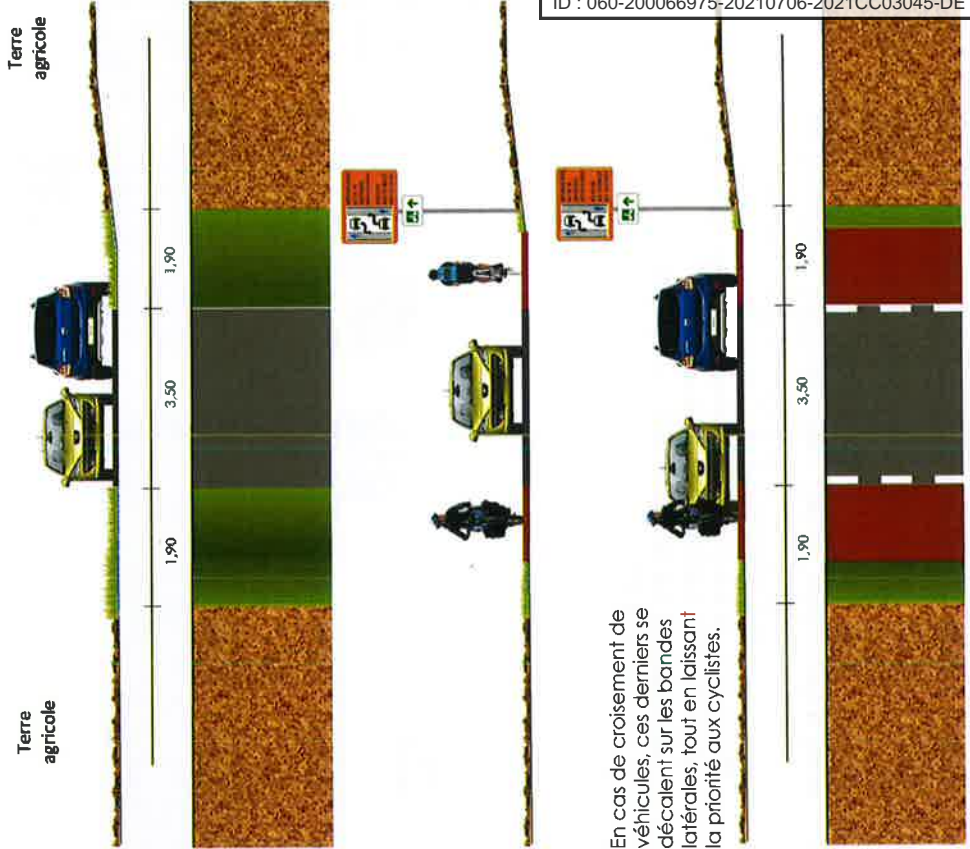
PROFIL TYPE 7C

Etat initial : route à faible trafic (<1000 véhicules/jour) largeur < 6,00 m

Port d'aménagement : CHAUSSEE A VOIE CENTRALE BANALISEE AVEC ELARGISSEMENT DE CHAUSSEE

- Travaux : Elargissement de chaussée 1,5 m Terrassement + structure + revêtement dur (2 x 1,5 m)
- + Marquage au sol (lignes blanches + bandes couleur)
- + signalisation CVCB (expérimentale)
- + signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 142.00 € HT



En cas de croisement de véhicules, ces derniers se décalent sur les bandes latérales, tout en laissant la priorité aux cyclistes.

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW

PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

Exemples de réalisations



Panneaux C115 et C116

Panneaux C113 et C114

1 rue de la Vallée - 71150 CHARNAY-LES-MACON  
03 85 38 14 54 | contact@calrhos.fr | www.calrhos.fr

PROFIL TYPE 8A

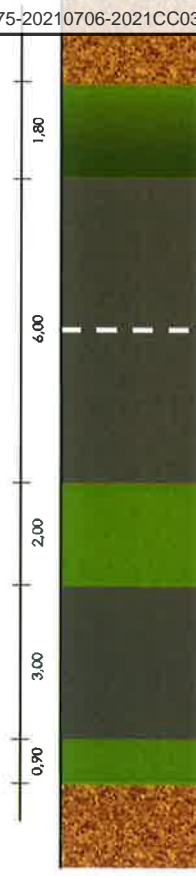
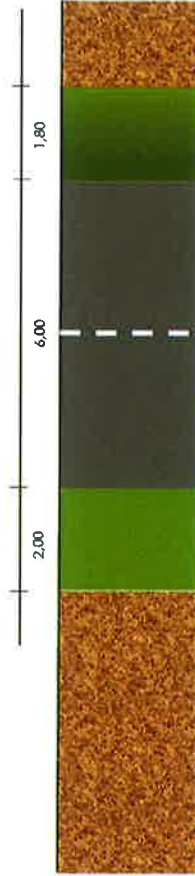
Etat initial : route à fort trafic ou route à faible trafic avec transit routier (hors agglomération)

Parti d'aménagement : VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN RETRAIT DE LA CHAUSSEE

Traitement : Acquisition foncière éventuelle

- + terrassement + mise en œuvre d'une structure
- + Mise en œuvre d'une structure + revêtement dur de type entrobé
- + dispositif de séparation de la chaussée + clôture
- + signalisation de police C115-C116 ou C113-C114
- + signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 263,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





**PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

Exemples de réalisations



Exemples de réalisations



Panneaux C115 et C116

Panneaux C113 et C114

**PROFIL TYPE 8B**

Etat initial : route à fort trafic ou route à faible trafic avec transit routier (hors agglomération)

Profil d'aménagement : VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN RETRAIT DE LA CHAUSSEE

Traitement : Acquisition foncière éventuelle

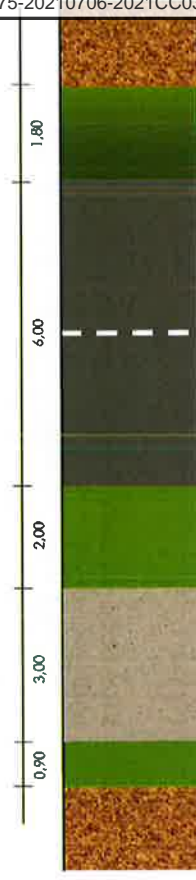
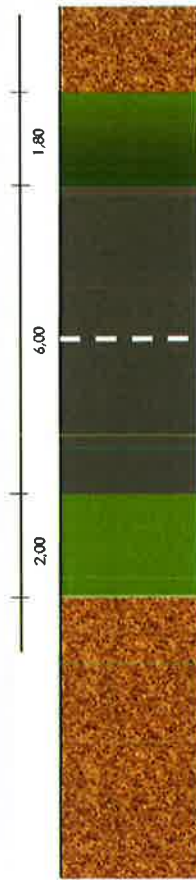
+ Mise en œuvre d'une structure et d'un revêtement dur par traitement des sols en place

+ dispositif de séparation de la chaussée + clôture

+ signalisation de police C115-C116 ou C113-C114

+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif / ml : 206,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW 41

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

Exemples de réalisations



Panneaux C115 et C116

Panneaux C113 et C114

Équipement réalisé dans le cadre du « Programme de développement durable et innovant » financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - Région Île-de-France - C.C. Senlis Sud Oise - A.O. Agence Nationale Régionale (ANR) - C.C. Senlis Sud Oise - A.O. Agence Nationale Régionale (ANR) - C.C. Senlis Sud Oise - A.O. Agence Nationale Régionale (ANR)

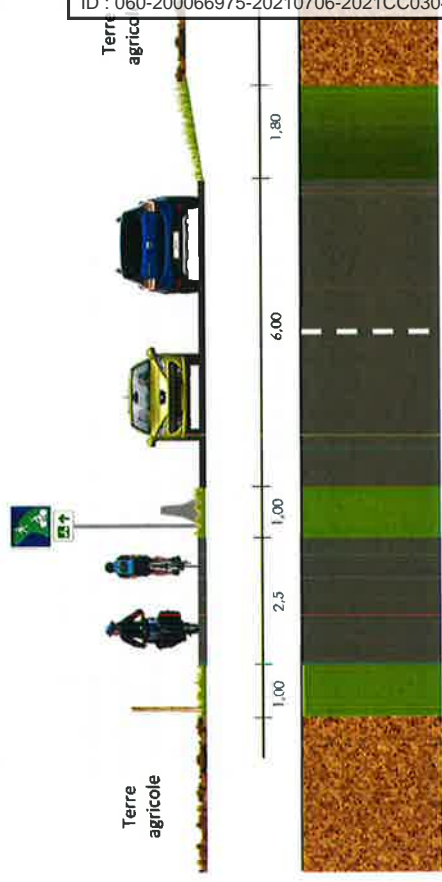
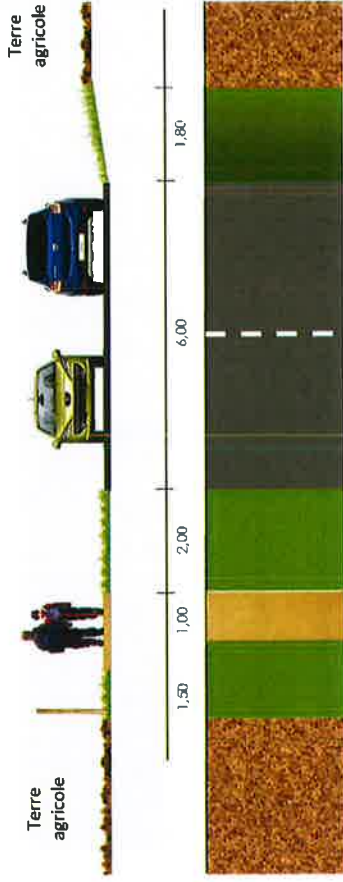
PROFIL TYPE 8D

Etat initial : **voie verte ou piste cyclable bidirectionnelle ou site propre non défini (de largeur insuffisante)**

Port d'aménagement : **VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN RETRAIT DE LA CHAUSSEE**

- Traitement : **Elargissement de l'aménagement existant sur 1,5 m**
- + **terrassement + mise en œuvre d'une structure**
- + **Mise en œuvre d'un revêtement dur de type enrobé**
- + **dispositif de séparation de la chaussée + clôture**
- + **signalisation de police C115-C116 ou C113-C114**
- + **signalisation de jalonnement cyclable Dv**

Coût estimatif / ml : 78,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW





**PRINCIPES D'AMENAGEMENT**



**PROFILS EN TRAVERS a TYPE » des différents types d'aménagements préconisés**

Exemples de réalisations



Panneaux C115 et C116 : voir le schéma de principe en annexe 1 du présent document. Panneaux C113 et C114 : voir le schéma de principe en annexe 2 du présent document. Source : Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Développement Durable de la Région Île-de-France.

**PROFIL TYPE 10A**

État initial - route à trafic modéré à fort (en agglomération)

Profil de type 10A - VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE

Profil de type 10A - Modification du profil en travers de la voirie :

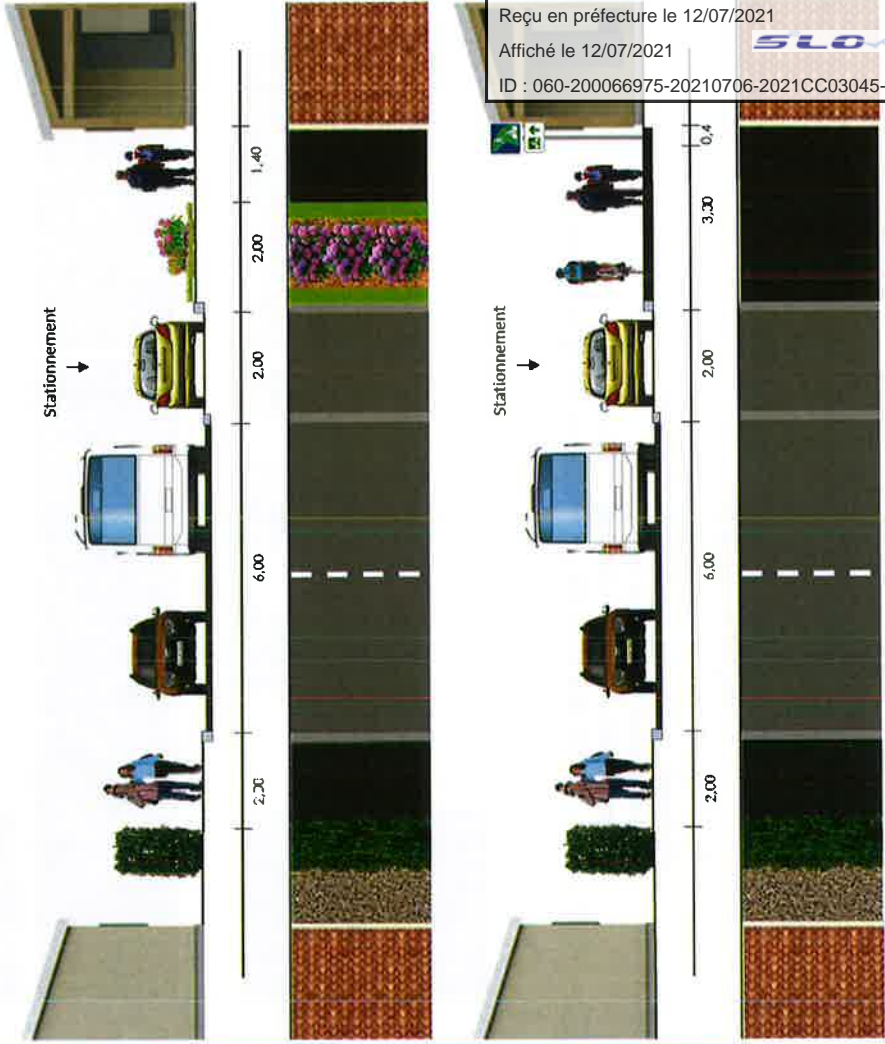
élargissement de trottoir sur massif ou stationnement

+ signalisation horizontale

+ signalisation de police C115-C116 ou C113-C114

+ signalisation de jalonnement cyclable Dv

Coût estimatif/mètre linéaire : 194,00 € HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE







PRINCIPES D'AMENAGEMENT



PROFILS EN TRAVERS « TYPE » des différents types d'aménagements préconisés

PROFIL TYPE 11

Etat initial : route à trafic modéré à fort

(en agglomération ou hors agglomération)

Profil d'aménagement : VOIE VERTE ou PISTE CYCLABLE

SUR L'EMPRISE DE LA CHAUSSEE

Traitement : Réserve d'une voie de circulation aux modes doux

par la mise en place d'une glissière béton

+ signalisation de police B1

+ signalisation de police C115-116 ou B22a

+ jalonnement cyclable Dv

(+ éventuelle signalisation de police B1-C12)

Coût estimatif/mi : 122,00 € HT

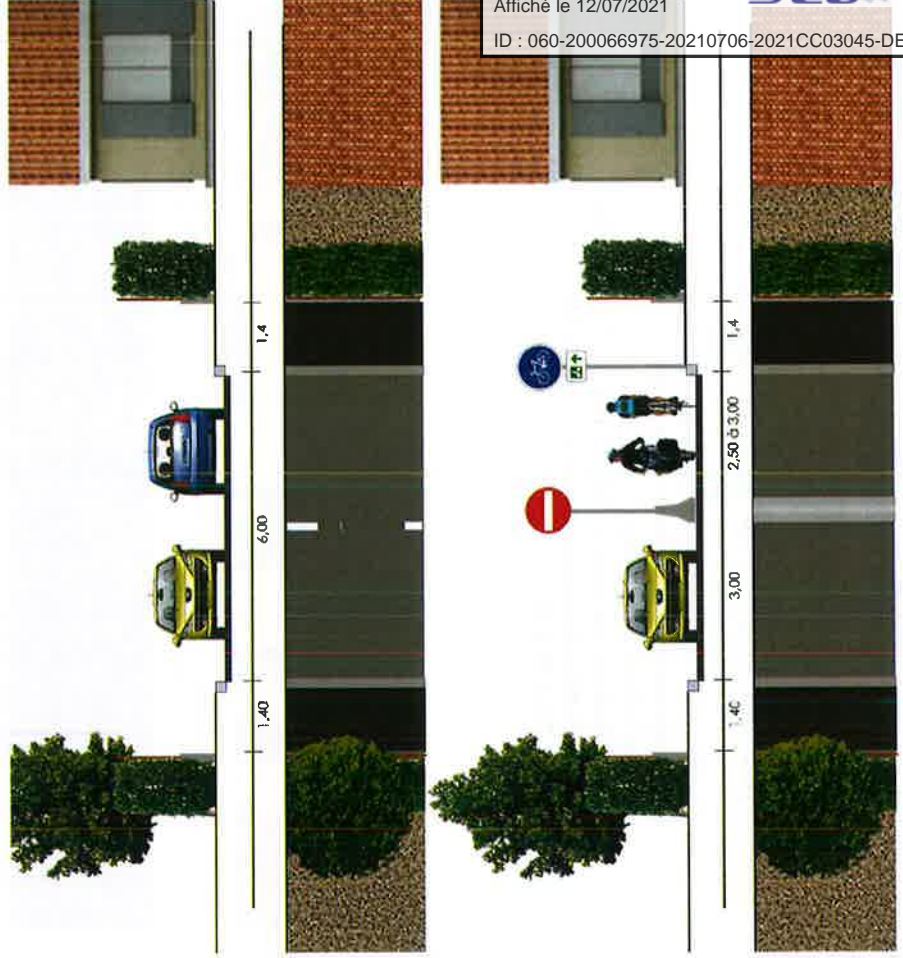
Exemples de réalisations



Panneaux C115 et C116

Panneaux B22a et B40

Panneau B1



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





PRINCIPES D'AMENAGEMENT



**TRAITEMENT « TYPE » DE POINTS DURS**

**TRAITEMENT TYPE C**

Etat initial : traversée en agglomération ou hors agglomération d'une route départementale à fort trafic

Parti d'aménagement : TRAVERSEE EN DEUX TEMPS

Traitement : signalisation de police A21 + marquage au sol (figurine + chevron) + création d'un îlot central

Coût estimatif / unité : 40 000,00 € HT

Exemples de réalisations



Panneau A21



Panneau Ab3a

**TRAITEMENT DE POINTS DURS PARTICULIERS**

**TRAITEMENT TYPE D**

Etat initial : Gué ou rivière

Parti d'aménagement : OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT

Traitement : création d'une passerelle piétons/cycles

Coût estimatif / mètre linéaire : 2000,00 € HT/ml

Exemples de réalisations



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



**TRAITEMENT DE POINTS DURS PARTICULIERS**

**TRAITEMENT TYPE E**

Etat initial: Ouvrage (passage inférieur ou passage supérieur)  
 Part d'aménagement: Alternat + matérialisation d'une voie cyclable (30 ml)  
 Traitement: Pose de bordures béton séparatives  
 + marquage au sol (résine + picto vélo)  
 + signalisation de police C18 – B15  
 Coût estimatif / ml: 4 095,00 € HT

Exemples de réalisations



Panneau C18



Panneau B15

**TRAITEMENT DE POINTS DURS PARTICULIERS**

**TRAITEMENT TYPE F**

Etat initial: Traversée dangereuse ou vitesses trop élevées (en agglomération)  
 Part d'aménagement: PLATEAU SURELEVE (20 x 8 m)  
 Traitement: Mise en œuvre d'une structure + revêtement de couleur  
 + marquage au sol  
 + signalisation de police A13b+M9d + B14 + C20a+M9d + B33  
 Coût estimatif: 22 000,00 € HT

Exemples de réalisations



A13b + M9d  
 + B14 #30



C20a + M9d

B33 #30



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW



## PRINCIPES D'AMENAGEMENT



### TRAITEMENT DE POINTS DURS PARTICULIERS

#### TRAITEMENT TYPE G

**Etat initial :** Largeur de voirie ponctuellement insuffisante pour insérer une voie cyclable

**Profil d'aménagement :** ECLUSE (25 ml)

**Traitement :** Elargissement de trottoir de 1,5 m sur chaussée + dispositif de séparation de chaussée + signalisation de police

**Coût estimatif :** 22 000,00 € HT

Exemples de réalisations



### TRAITEMENT DE POINTS DURS PARTICULIERS

#### TRAITEMENT TYPE H

**Etat initial :** Ouvrage (passage inférieur ou passage supérieur)

**Profil d'aménagement :** Ouvrage (passage inférieur) percé sous la chaussée

**Traitement :** Ouvrage percé d'un passage inférieur de gabarit cyclable (L 3,5 x H 2,5 minimum)

**Coût estimatif / ml :** 300 000,00 € HT

Exemples de réalisations



Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



PRINCIPES D'AMENAGEMENT



**TRAITEMENT DE POINTS DURS PARTICULIERS**

**TRAITEMENT TYPE I**

Etat initial - Franchissement de rivière, autoroute ou autre obstacle majeur

Point d'aménagement : Ouvrage (passage supérieur) de grande portée

Traitement : Ouvrage

Coût estimatif / m : 7500,00 € HT à 10 000 €HT



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





Envoyé en préfecture le 12/07/2021

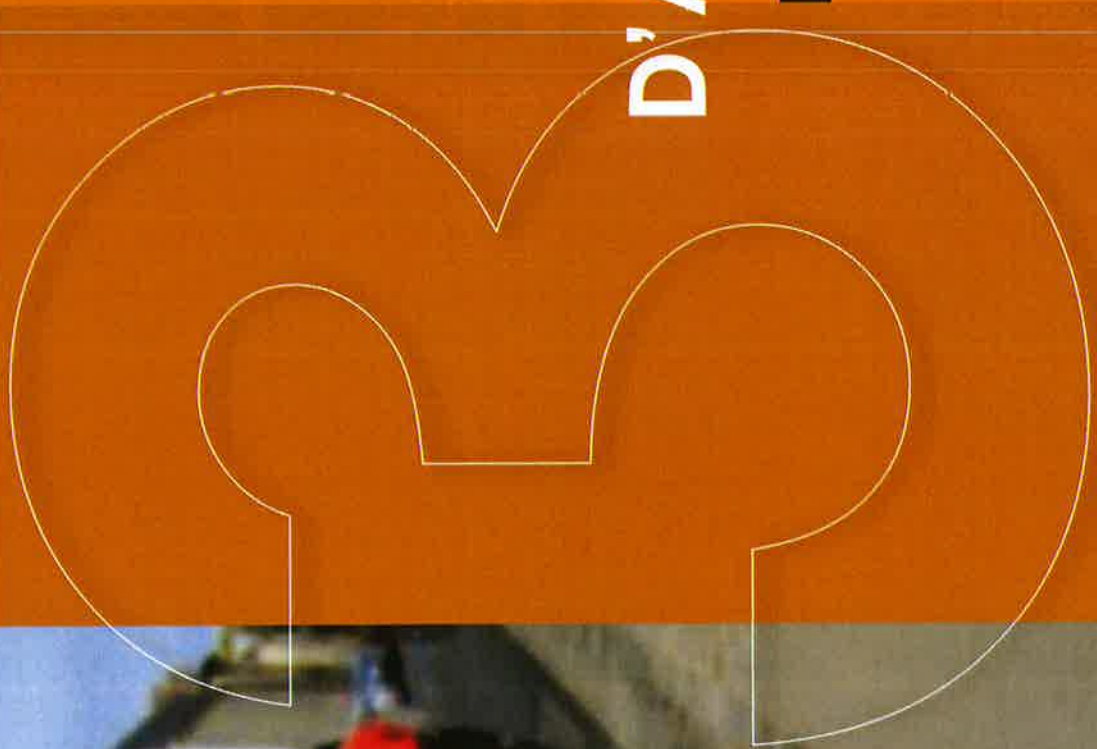
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021










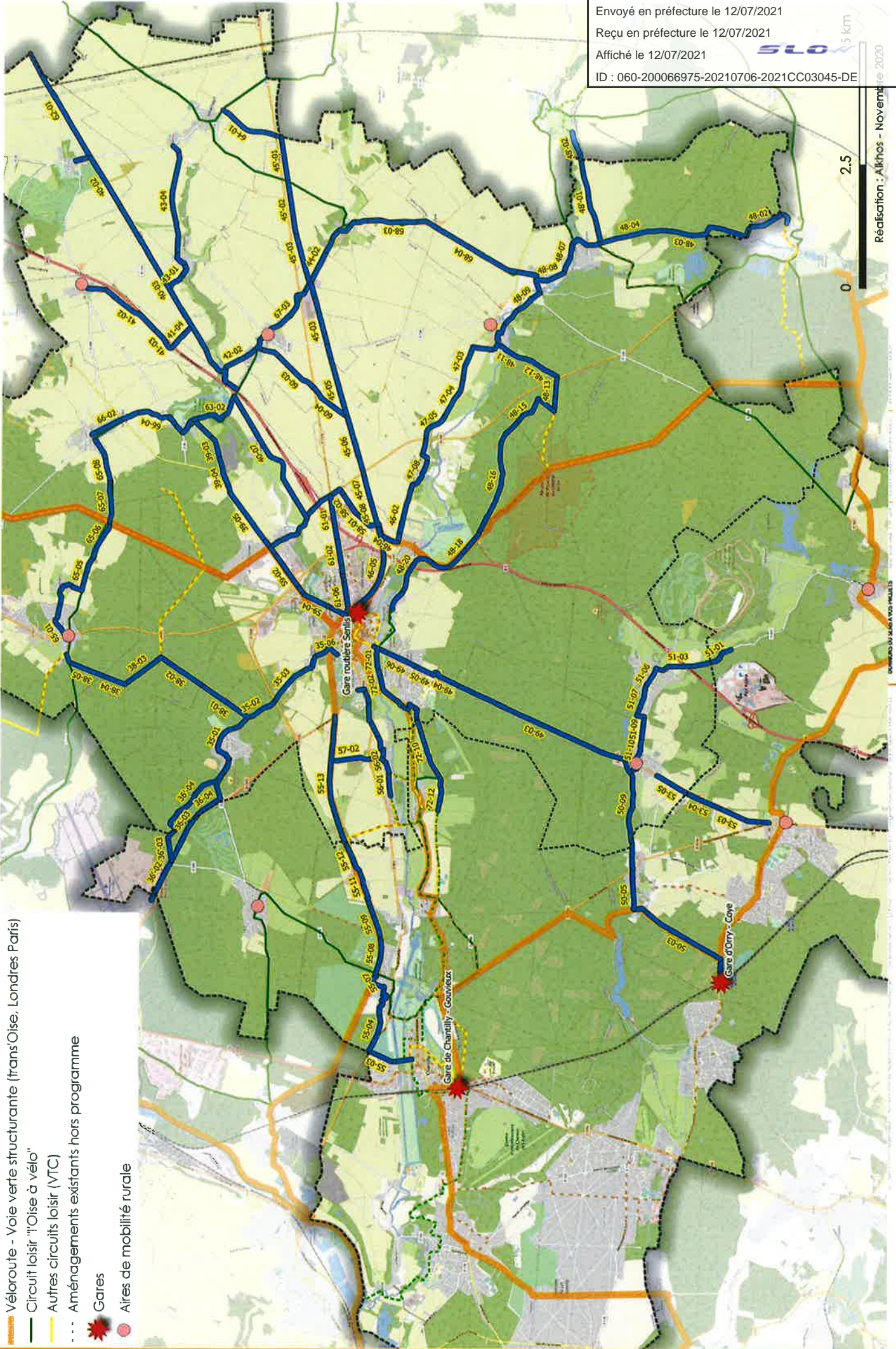
ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

# PROGRAMME D'AMENAGEMENT POUR CHAQUE LIAISON





-  Tronçons des liaisons projetées
-  Véloroute - Voie verte structurante (trans'Oise, Londres Paris)
-  Circuit loisir "Oise à vélo"
-  Autres circuits loisir (VTC)
-  Aménagements existants hors programme
-  Gares
-  Aires de mobilité rurale



Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



## LES GRANDS PRINCIPES APPLIQUES POUR LA PROPOSITION DES TRACES

### Les tracés s'appuient :

- **prioritairement** sur les hypothèses de tracés identifiées avec les communes lors des réunions de concertation. Dans certains cas en effet, les intentions de liaisons formulées par les communes étaient accompagnées de suggestions de tracés.
- **En second lieu** sur des propositions de tracés issues de réflexions antérieures (schémas cyclables)
- **Enfin, en complément**, sur une analyse cartographique, complétée par un repérage de terrain. Dans ce cas, les emprises recherchées ont été :
  - **des aménagements cyclables sécurisés existants** (pistes cyclables, voies vertes), peu nombreux,
  - **des voies « facilement » (à moindre coût) transposables** en voies cyclables sécurisées (routes à très faible trafic, impasses, voies réservées),
  - **des chemins** permettant d'envisager un itinéraire sécurisé, moyennant un aménagement (plateforme et revêtement)
- En dernier recours, **des routes « circulées »**, nécessitant alors l'aménagement d'un site propre en recul de la chaussée.

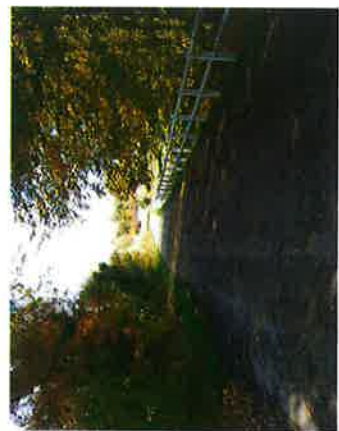


## LES GRANDS PRINCIPES APPLIQUES POUR LA PROPOSITION DES AMENAGEMENTS

Afin de rester cohérent avec le positionnement du projet (itinéraires qualitatifs et sécurisés), la proposition d'aménagement de chaque liaison (type d'aménagement de chaque tronçon de la liaison) a été guidée par les principes suivants :

### ■ POUR LES LIAISONS PRINCIPALEMENT « UTILITAIRES »

- **S'appuyer autant que possible sur des aménagements cyclables existants**, lorsque ceux-ci sont sécurisés et correctement dimensionnés (Voies, Vertes, pistes cyclables)
- Privilégier l'utilisation de **voies existantes** lorsqu'il s'agit de **routes à très faibles trafics** (sans transit routier réel) ou de **voies interdites aux véhicules motorisés** (voies forestière notamment). Ces voies peuvent être empruntées en l'état ou faire l'objet d'une reprise de revêtement et/ou d'une adaptation de la signalisation de police, selon l'état initial.
- Aménager des **sites propres (séparés de la chaussée) de type Voie Verte ou piste cyclable**, sur les tronçons empruntant des routes ouvertes à la circulation avec transit routier.
- Dans tous les cas, privilégier un **revêtement en dur (de type enrobé)** afin de garantir des conditions d'utilisation optimales (confort, propreté, durabilité)
- Proposer un **revêtement alternatif** (traitement à la chaux de sols en place, stabilisé renforcé ou sable compacté) en cas de contrainte réglementaire et/ou de sensibilité paysagère.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

### ■ POUR LES ITINERAIRES PRINCIPALEMENT « LOISIRS – TOURISME »

- Des **routes à faible trafic** (< 1000 véhicules/jour) peuvent être empruntées sans aménagement spécifique (en dehors d'une signalisation de jalonnement et une signalisation de police « partageons la route » rappelant l'écart à respecter pour dépasser un cycliste).
- Un **revêtement permettant d'accueillir les VTC** est jugé suffisant (sol compact avec une bonne portance. Lorsque qu'une reprise de revêtement s'avère néanmoins nécessaire, un revêtement de type sable compacté, stabilisé renforcé ou traitement de sol en place est proposé.

















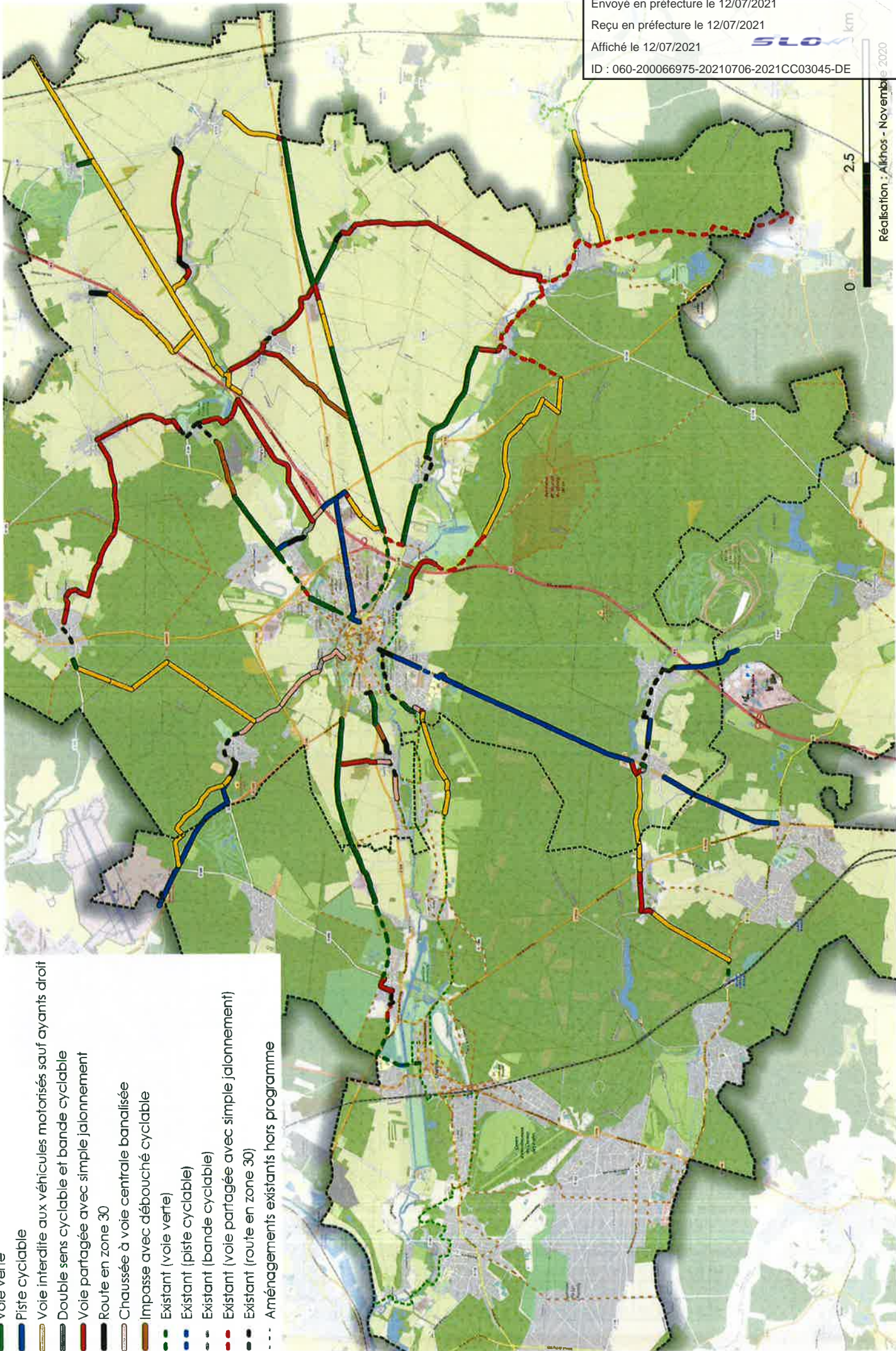






**Aménagements préconisés**

-  Voie verte
-  Piste cyclable
-  Voie interfilie aux véhicules motorisés sauf ayants droit
-  Double sens cyclable et bande cyclable
-  Voie partagée avec simple jalonnement
-  Route en zone 30
-  Chaussée à voie centrale banalisée
-  Impasse avec débouché cyclable
-  Existant (voie verte)
-  Existant (piste cyclable)
-  Existant (bande cyclable)
-  Existant (voie partagée avec simple jalonnement)
-  Existant (route en zone 30)
-  Aménagements existants hors programme



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLO

0 2.5 km



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

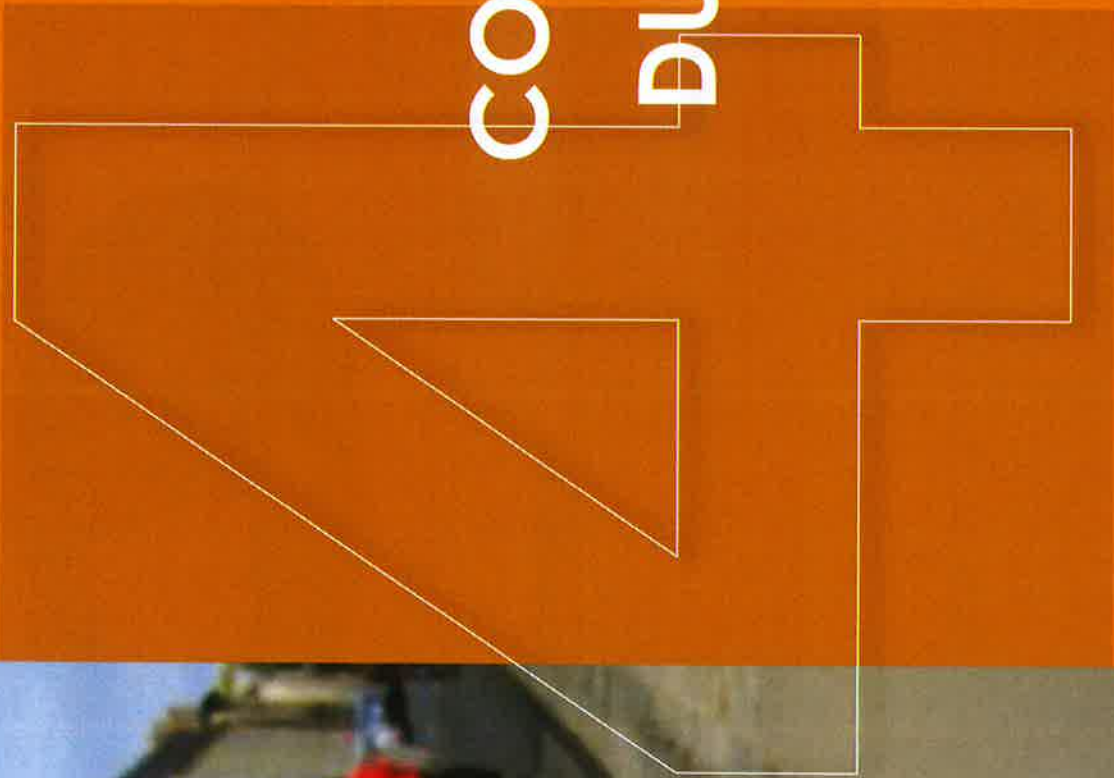
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

# COUTS ESTIMATIFS DU PROGRAMME





## COÛTS ESTIMATIFS DU PROGRAMME



## LES COÛTS EN QUELQUES CHIFFRES

Le maillage global du schéma cyclable de la CCSSO se compose de 34 liaisons. L'aménagement de ces 34 liaisons représente un **coût global estimatif de 13,2 millions € HT** (hors maîtrise d'œuvre, aléas et acquisitions foncières).

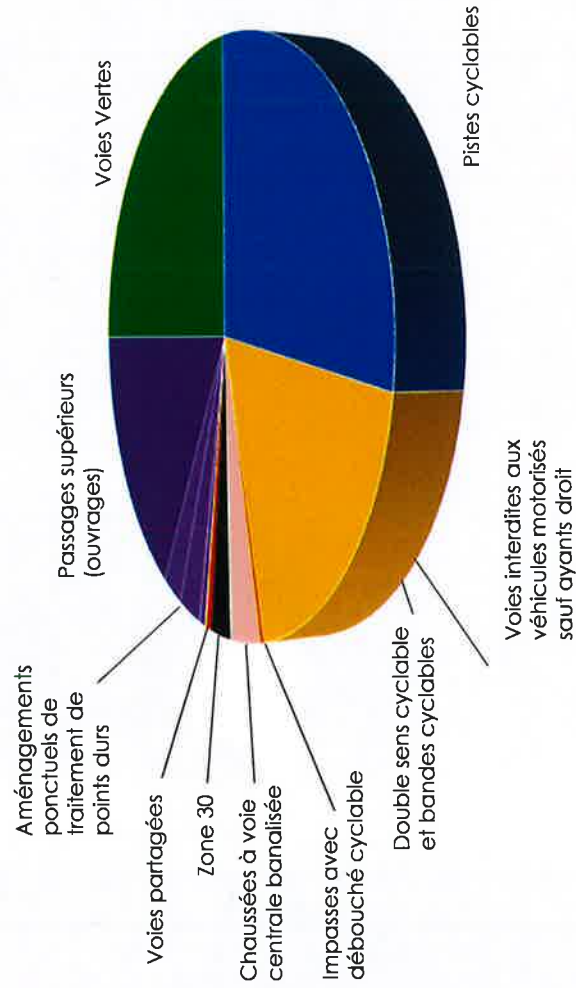
Ce montant se répartit de la manière suivante entre les différents types d'aménagements préconisés :

- des **voies interditives aux véhicules motorisés sauf ayants droit** : 18 %
- des **voies vertes** : 25 %
- des **pistes cyclables** : 27 %
- des **Traitement des points durs** (aménagement ponctuels) : 22,5
- des zones 30 en traversée d'agglomération : 2 %

et de manière beaucoup plus marginale :

- des chaussées à voie centrale banalisée : 3 %
- Voies partagées avec simple jalonement cyclable Dv : 0,6 %
- des Impasses avec débouché cyclable : 0,5 %
- Des doubles sens cyclables et bandes cyclables : 0,2 %

## REPARTITION DES COÛTS PAR TYPES D'AMENAGEMENTS PRECONISES



Certaines liaisons reposent tout en partie sur une maîtrise d'ouvrage hors CCSSO (EPCI voisins ou département).

**Le montant estimatif d'aménagements à maîtrise d'ouvrage CCSSO est de 10,7 millions € HT**

Le tableau page suivante présente la répartition de ce coût estimatif par liaison et par type d'aménagement.

## IMPORTANT

Au coût estimatif des travaux s'ajoute :

Le coût de la maîtrise d'œuvre et aléas : 1,6 millions € HT  
Un coût estimatif des acquisitions foncières : 102 000 € HT

**Soit un montant global estimatif à maîtrise d'ouvrage CCSSO de 12,4 millions € HT**

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

COÛTS ESTIMATIFS DU PROGRAMME



SYNTHESE DES COÛTS ESTIMATIFS

VENTILLATION DES COÛTS PAR LIAISON ET PAR TYPE D'AMENAGEMENT

	Voie verte	Piste cyclable	Voie dédiée aux véhicules motorisés sauf ayant droit	Impasse avec débouche cyclable	chaussée à voie centrale banalisée	Bande cyclable	sens unique avec double sens cyclable	Zone 30	Voie partagée avec simple jalonnement cyclable Dv	Signalisation et marquage au sol d'intersections	Alternat avec by Pass	écluse	Traverse en 2 temps avec flot central	Passage intérieur cyclable (passerelle)	Passage supérieur cyclable (passerelle)	TOTAL	CCSSO
55	CHANTILLY - SENLIS (Voie Verte)	476 216 €	233 €					618 €	428 €	1 140 €		40 000 €				518 145 €	0 €
46	MONT-L'ÉVEQUE - SENLIS	313 640 €							933 €							315 713 €	315 713 €
35	AUMONT - SENLIS				332 466 €	1 457 €		1 318 €								335 241 €	335 241 €
36	BA DE CREIL - AUMONT		808 221 €					35 315 €								843 536 €	323 455 €
36'	BA DE CREIL - AUMONT		233 704 €					35 315 €								476 095 €	182 983 €
45	MONTEPIILLOY - SENLIS (par anc. VF)	333 585 €							483 €				300 000 €			720 723 €	720 723 €
40	RARAY - CHAMANT (par ch. Brunehaut)	80 960 €							4 462 €		44 465 €					666 333 €	666 333 €
42	BARBERY - ch. Brunehaut								1 060 €							10 605 €	10 605 €
58	SENLIS - PLATEFORME LOGISTIQUE - CHAMANT	219 664 €			18 474 €		1 866 €	44 629 €	92 €	1 140 €		40 000 €				424 074 €	424 074 €
60	BARBERY - anc. voie ferrée (vers SENLIS)			26 416 €					752 €			40 000 €				67 168 €	67 168 €
47	BOREST - MONTL'ÉVEQUE	636 119 €						1 156 €	785 €			40 000 €				678 061 €	678 061 €
38	AUMONT - FLEURINES	42 868 €														238 117 €	238 117 €
59	CHAMANT - SENLIS	139 907 €							516 €							590 422 €	590 422 €
39	OGNON - CHAMANT	349 495 €								1 140 €						375 904 €	375 904 €
43	RULLY - BRAY - ch. Brunehaut		64 736 €					784 €								120 481 €	120 481 €
49	PONTARME - SENLIS		658 765 €					49 252 €	6 492 €							727 225 €	206 469 €
41	BRASSEUSE - ch. Brunehaut		216 181 €					28 060 €	399 €			40 000 €				256 424 €	256 424 €
44	MONTEPIILLOY - anc. Voie ferrée (VF)	264 763 €						40 243 €								288 217 €	288 217 €
63	OGNON - ch. Brunehaut							23 453 €								3 223 €	3 223 €
57	COURTEUIL - VOIE VERTE Chantilly Senlis				18 800 €				2 258 €	1 140 €						22 198 €	22 198 €
72	SENLIS - AVILLY-ST-LEONARD	32 193 €			10 851 €			1 796 €	87 €							218 956 €	218 956 €
56	COURTEUIL - SENLIS	170 123 €			31 598 €			31 956 €		1 140 €						246 290 €	246 290 €
64	RULLY - anc. Voie ferrée		1 852 €						157 €			40 000 €				42 009 €	42 009 €
61	PLATEFORME LOGISTIQUE - SENLIS		623 871 €													2 503 871 €	2 503 871 €
50	GARE DE COYE/JORRY - PONTARME	430 €							1 800 €	2 280 €		80 000 €				198 685 €	198 685 €
53	LA CHAPELLE EN SERVAL - PONTARME		617 681 €													617 681 €	617 681 €
48	ERMENONVILLE - FONTAINE CHAALIS - SENLIS		254 331 €					611 €	26 199 €	1 140 €						282 282 €	282 282 €
51	PARC ASTERIX - THIERS/THEVE - PONTARME	188 €	482 241 €					3 002 €		1 140 €						526 252 €	526 252 €
45'	Connexion voie verte du VALOIS (anc. VF)	465 737 €														465 737 €	465 737 €
62	RARAY - NERY (variante EV3)		222 327 €													222 327 €	222 327 €
65	FLEURINES - VILLERS ST FRAMBOURG							730 €	11 890 €							12 620 €	12 620 €
67	BARBERY - anc. Voie ferrée (vers MONTEPIILLOY)							318 €	4 431 €			15 780 €				20 528 €	20 528 €
68	MONTEPIILLOY - FONTAINE CHAALIS								12 205 €	1 140 €						13 345 €	13 345 €
66	VILLERS ST FRAMBOURG - OGNON							802 €	4 138 €							4 941 €	4 941 €
48'	MONTOGNON - BARON (vallée de la Nonette)		200 442 €													200 442 €	200 442 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 306 225 €</b>	<b>3 644 381 €</b>	<b>62 374 €</b>	<b>412 189 €</b>	<b>22 357 €</b>	<b>1 986 €</b>	<b>299 532 €</b>	<b>82 617 €</b>	<b>11 400 €</b>	<b>84 145 €</b>	<b>5 400 €</b>	<b>335 780 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>2 250 000 €</b>	<b>13 253 868 €</b>	

Itinéraires « loisirs – tourisme »

Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
Reçu en préfecture le 12/07/2021  
Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE











## ELEMENTS DE PHASAGE



## PHASAGE : AIDE A LA DECISION

### LES DIFFERENTES FONCTIONS DES LIAISONS CYCLABLES

ID	LIAISONS CYCLABLES	Fx desserte pôle multimodal	Fx pôle <village dépendant	Fx desserte pôle excentré	Fx desserte collège lycée	Fx desserte autres pôles struct. (ZAZI, ZC piscine, site tour...)	Fx renforcer maillage RN/VN	Fx offrir offre circuits vélo (ballade, visites...)	ATTENTES DES COMMUNES	ATTENTESAUV	ATTENTESPQ VOISINS	Schema vélo CD60 ou région	Schema cyclables antérieurs
35	Aumont - collège de Senlis - Senlis centre	1	1	1	1				4				1
36	Aumont - Base Aérienne de Creil			1					1				
38	Fleurines - Aumont (vers Senlis)	1							2				1
39	Ognon - Chamant (vers Senlis)	1							1				1
40	Raray - (chaussée Brunehaut) - Chamant - vers Senlis	1					1		2	1	1		1
41	Brasseuse - chaussée Brunehaut - (vers Senlis)	1							1	1			1
42	Barbery - chaussée Brunehaut - (vers Senlis)	1				1			2	1			1
43	Rully - Bray - chaussée Brunehaut - (vers Senlis)	1							1	1			
44	Montépilloy - ancienne voie ferrée - (vers Senlis)	1							1	1			1
45	Montépilloy/ Barbery - Senlis, par ancienne voie ferrée	1				1			3	1	1		1
46	Mont-l'Évêque - Senlis	1					1		3	1			
47	Borest - Mont-l'Évêque (vers Senlis)	1							2	1			
48	Senlis - Borest - Fontaine-Chaalis - Ermenonville					1	1		2	1			
49	Pontarmé - Senlis	1							2			1	1
50	Thiers/Thève - Pontarmé - gare de Coye/Orry	1		1					2				1
51	Pontarmé - Thiers/Thève - Parc Astérix	1		1					2				1
53	Pontarmé - La Chapelle en Serval								0			1	
55	Senlis <-> Chantilly, par ancienne voie ferrée					1			2		1		
56	Courteuil - Senlis (quartier La Gatelière)	1							1			1	1
57	Courteuil - voie verte Chantilly Senlis	1							1				
58	Chamant - plateforme logistique - Senlis	1		1		1			4				
59	Chamant - Senlis	1					1		3				1
60	Barbery - ancienne voie ferrée - (vers Senlis)	1					1		2	1			
61	Senlis - plateforme logistique					1			2				
62	EV3 variante par Néry et Saintines						1		2	1	1		1
63	Ognon - chaussée Brunehaut								1				
64	Rully - ancienne voie ferrée - (vers Senlis)	1											
65	Fleurines - Villers St-Frambourg						1		1				1
66	Villers St-Frambourg - Ognon						1		1				1
67	Barbery - Montépilloy						1		1				1
68	Montépilloy - Fontaine-Chaalis						1		1				1
72	Avilly-St-Léonard - Senlis	1	1						2	1			1
45'	Senlis - Ormoy (par l'ancienne voie ferrée en voie verte)	1				1	1		2	1	1		1

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



## ELEMENTS DE PHASAGE



## FINANCEMENTS MOBILISABLES

## DES DISPOSITIFS EN FIN DE VIE... OU EN RENOUVELLEMENT

## EUROPE

## FEDER Picardie 2014-2020

Le programme FEDER a pour but de développer le potentiel de recherche et de formation supérieure, renforcer la filière numérique et d'augmenter le taux de couverture en Très Haut Débit, l'efficacité énergétique des logements, d'améliorer le niveau de formation et de qualification des Picards, et de soutenir la bioéconomie et les bioraffineries territorialisées, la mobilité et l'urbanité, l'adaptation aux changements climatiques et la protection de l'environnement.

## Autorité de gestion : Conseil Régional Hauts-de-France

La programmation 2014 – 2020 s'achève  
Il faut se tourner vers la programmation 2021 – 2027, dans laquelle des projets cyclables pourraient peut-être être financés.

ETAT (ministère de la transition écologique)  
Appels à projets Fonds mobilités actives

Les années 2018, 2019 et 2020 ont vu se succéder des appels à projets visant à co-financer des aménagements cyclables. L'objectif est de « déclencher » la réalisation de projets répondant à des besoins mais bloqués en raison d'investissement lourds que ne peuvent supporter les collectivités concernées. **Voilà un exemple ci-contre**

L'Etat ayant affiché sa volonté de soutenir le développement du vélo sur la période 2021 – 2024, on peut espérer de nouveaux appels à projets, sans pour autant s'attendre à ce que cela se fasse, et si oui, quelles seront les projets fléchés et les crédits affectés.

## Une veille est nécessaire

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOX

66

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

ETAT (ministère de la transition écologique)  
Appels à projets Fonds mobilités actives « continuités cyclables » 2020

**A titre d'exemple, le dernier appel à projets** (clos le 30 octobre 2020) avait pour objectif de résorber les **discontinuités cyclables** (points durs majeurs)

**Objet** : co-financer la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeux et coûteux du fait de leur ampleur – dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire : l'objectif est de résorber les discontinuités d'itinéraires.

**Taux d'aide** : 20 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe,  
40 % maximum pour les projets situés en secteur moins dense  
(unité urbaine < 100 000 habitants)

Part financée par le maître d'ouvrage : 20 % minimum

**Montant total maximal de l'aide** par porteur de projet : 5 millions d'euros.

**Montant minimum de l'aide** demandée et accordée : 100 000 € par projet.

**Assiette éligible** exprimée en euros hors taxe et constituée des seuls coûts afférents au projet d'aménagement cyclable

- la totalité des coûts pour un ouvrage d'art neuf dédié aux modes doux,
- Le prorata des coûts afférents à la surface dédiée aux modes doux pour un ouvrage d'art neuf qui n'est pas uniquement dédié aux modes doux,
- S'il s'agit de travaux sur chaussée routière ou d'une restauration d'ouvrage d'art permettant le passage des modes doux, l'assiette éligible correspond à la part jugée indispensable à la réalisation des aménagements cyclables et piétons prévus par le projet ;
- Les frais d'études et de maîtrise d'ouvrage, externes et liés directement au projet sont éligibles (études d'avant-projet, étude d'impact, acquisitions foncières, ...) si l'acte juridique passé pour son exécution est postérieur à la date de dépôt du dossier.



## FINANCEMENTS MOBILISABLES

### DES AIDES MOBILISABLES

#### ETAT

##### La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) priorise les projets vélo

L'Etat accompagne les collectivités territoriales dans leurs « projets en matière de transport durable dont le vélo (...), le développement de plateformes de mobilité et les aménagements et installations pour la pratique de mobilités actives » au travers de sa Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Renforcée d'un milliard d'euros dans le cadre du Plan de Relance, la DSIL cible en priorité les projets de rénovation énergétique et de vélos (aménagement, achat de matériel ou opérations de sensibilisation), dont **les crédits devront être engagés avant le 31 décembre 2021**.

**Autorité de gestion** : préfecture de l'Oise

#### DEPARTEMENT DE L'OISE

##### Aides aux communes et EPCI – Aide aux circulations douces

#### Objet :

Aider tous travaux d'aménagement de voies de circulations douces, y compris les études préliminaires et les acquisitions foncières  
Ces voies sont réservés aux usagers non motorisés et regroupent différents types d'aménagements : véloroute, voie verte, piste cyclable, bande cyclable, etc

#### Bénéficiaires : Communes et EPCI

#### Taux d'aide :

Taux intercommunal, soit 33,4 % pour la CC Senlis Sud Oise

Montant des travaux plafonné à 150 000 € HT/km pour une voie verte et 100 000 € HT/km pour d'autres types de voies douces.

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions prévues dans le cadre du schéma départemental des circulations douces adopté en 2010.

**Autorité de gestion** : Conseil départemental

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

**SLOW** 67

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





Envoyé en préfecture le 12/07/2021

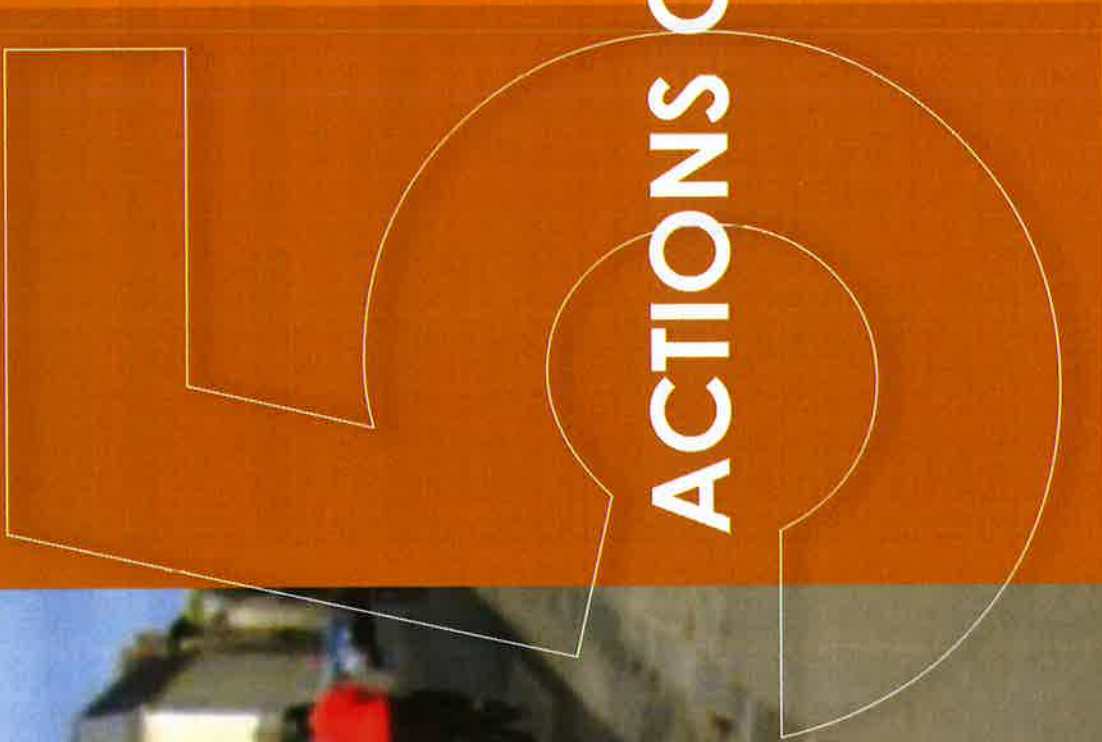
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

# EQUIPEMENTS ET ACTIONS COMPLEMENTAIRES



**POURQUOI DES EQUIPEMENTS ET ACTIONS COMPLEMENTAIRES ?**

Que ce soit pour une pratique touristique, de loisirs ou utilitaire, développer la pratique cyclable sur un territoire suppose d'actionner simultanément plusieurs leviers.

En premier lieu, on pense (et on priorise souvent), l'aménagement de voies adaptées à la pratique cyclable (en cherchant à optimiser les tracés, la sécurité et le confort). Cette première étape est indispensable mais pas suffisante.

La signalisation et le stationnement sont des compléments essentiels pour rendre fonctionnel les itinéraires. Mais il faut également faire connaître ces itinéraires et aménagements, inciter au passage à l'acte, aider au passage à l'acte et enfin faciliter « l'expérience cyclable » en proposant des services adaptés.

Pour toutes les pratiques

1 - Informer  
Promouvoir

1.1 - Editer et diffuser un guide pratique de l'offre vélo et/ou intégrer les supports d'information du département du PNR

1.2 - Développer une application numérique d'information et de guidage et/ou intégrer les supports d'information du département du PNR

2 - Rendre  
fonctionnel

2.1 - Equiper le réseau d'un jalonnement cyclable

2.2 - Equiper le réseau de panneaux d'information

3 - Sécuriser le  
stationnement

3 - Créer du stationnement public sécurisé et abrité

Pour les pratiques  
touristiques et de  
loisirs

4 - Qualifier l'offre  
Faciliter les séjours  
et excursions

Développer le label et les services « Accueil Vélo

4.1 - Information/sensibilisation des acteurs locaux

4.2 - Aider l'aménagement de stationnements privés et/ou de bornes de recharge privées

4.3 - Développer l'offre de location V.A.E. de courte durée.

4.4 - Aider à l'acquisition d'un pare de V.A.E.

Pour les pratiques  
utilitaires des  
résidents

5 - Impulser l'accès  
au vélo par le V.A.E

5.1 - Inciter à la pratique du V.A.E. à travers des animations

5.2 - Proposer de la location V.A.E. de longue durée

ACTIONS  
PRECONISEES EN  
COMPLEMENT DE  
L'AMENAGEMENT  
D'ITINERAIRES  
CYCLABLES



Exemple : « plan des cyclables » proposé par la CCAC



Support d'information de l'Oise à Vélo



Illustration dans le cadre de l'accompagnement des communes cyclables sur le territoire de la CCAC Senlis Sud Oise (M.O. - Avenue de la République - 02100 Senlis - www.senlis-sud-oise.fr)

### 1.1 – EDITER ET DIFFUSER UN GUIDE PRATIQUE SUR L'OFFRE VELO

#### OBJECTIF :

- Doter le territoire d'un support de communication/information à son échelle pour faire connaître l'existence des itinéraires cyclables (dans les commerces, l'office de tourisme, les sites touristiques, chez les hébergeurs...)
- Donner une visibilité aux itinéraires de la communauté de communes Senlis Sud Oise au sein des supports de communication et d'information sur l'offre vélo de l'Oise et du PNR Oise Pays de France (bien que très orientés « offre loisirs / tourisme »)
- Inciter les visiteurs sur place (et les résidents) à emprunter les itinéraires.
- Assurer l'orientation des usagers au sein du maillage et sur chacun des axes

#### PUBLIC CIBLE :

Résidents et touristes pour des usages à la fois de couverture, d'itinéraires et utilitaires

#### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER

Edition/diffusion d'un document de type « guide pratique de la mobilité douce » à l'échelle du maillage développé par la C.C. Senlis Sud Oise

#### Information proposées :

- carte du maillage global d'itinéraires (axes + antennes),
- Présentation du mode jalonnement mis en place,
- Proposition d'idée de séjours (avec nuitées, ou excursion à la journée)
- Liste et cartographie de services et équipements disponibles sur la territoire (location/réparation de cycles, stationnement sécurisé, bornes de recharge électriques...)
- Informations sur les dessertes et horaires bus, SNCF
- Temps de parcours moyen pour les dessertes utilitaires
- Adresses et contacts utiles : renvoi sur l'Office de Tourisme pour éviter les mises à jour trop fréquentes.

+ Intégration des supports d'information existants : l'Oise à Vélo, boucles du PNR

COÛT ESTIMATIF : 10 000 € HT

MAITRE D'OUVRAGE : CC Senlis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS : Département de l'Oise, Oise Tourisme, PNR Oise Pays de France

NIVEAU DE PRIORITE : 3

Envoyé en préfecture le 12/07/2021  
 Reçu en préfecture le 12/07/2021  
 Affiché le 12/07/2021  
 ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

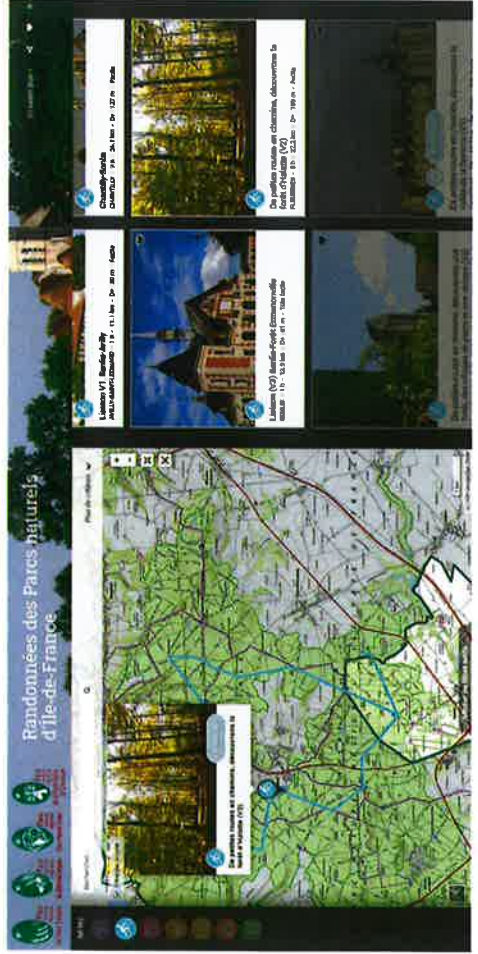


L'application « géovélo » calcule des itinéraires adaptés à la pratique du vélo : du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité. Elle géolocalise également les parkings spécifiques aux deux roues.

L'application rando parc Oise pays de France



le site « rando.pnr-idf.fr »



## 1.2 – DEVELOPPER UNE APPLICATION NUMERIQUE D'INFORMATION ET DE GUIDAGE

### OBJECTIF :

- Doter le territoire d'un support de communication/information à son échelle pour accompagner les usagers sur les itinéraires et liaisons cyclables
- Donner une visibilité aux itinéraires de la communauté de communes Senlis Sud Oise au sein des supports de communication et d'information sur l'offre vélo de l'Oise et du PNR Oise Pays de France (bien que très orientés « offre loisirs / tourisme »)
- Faciliter l'accès à l'information sur l'offre cyclable
- Faciliter la préparation de son déplacement à vélo
- Faciliter et améliorer l'expérience de visite

### PUBLIC CIBLE :

Résidents et touristes pour des usages à la fois de couverture, d'itinérances et utilitaires

### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

- Il s'agit de proposer une version numérique du document « guide pratique de la mobilité douce » (cf action 1.2)

Les informations proposées seraient donc similaires :

- carte du maillage global d'itinéraires (axes + antennes),
- Présentation du mode d'ajonement mis en place,
- Proposition d'idées de séjours (avec nuitées, ou excursions à la journée)
- Liste et cartographie de services et équipements disponibles sur la territoire (location/réparation de cycles, stationnement sécurisé, bornes de recharge électriques...)
- Informations sur les dessertes et horaires bus, SNCF
- Temps de parcours moyen pour les dessertes utilitaires
- Adresses et contacts utiles

COUT ESTIMATIF : 15 000 € HT

et/ou

- Intégration des supports d'information de l'offre : application « géovélo », appli Parc Oise, ...

MATRIEL D'OUVRAGE : CC Senlis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS : Département de l'Oise, Oise Tourisme, PNR Oise Pays de France

NIVEAU DE PRIORITE : 2

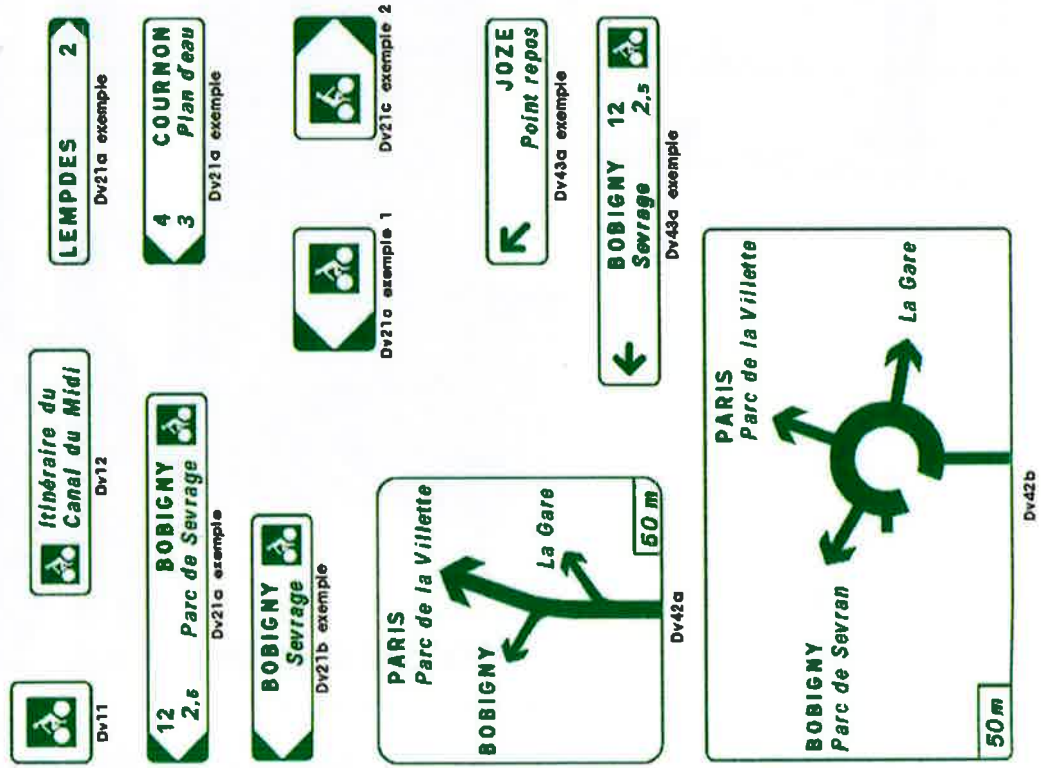
Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE





## 2.1 – EQUIPER LE RESEAU D'UN JALONNEMENT CYCLABLE

### OBJECTIFS :

- Assurer l'orientation des usagers au sein du maillage et sur chacun des axes
- Donner une visibilité aux itinéraires cyclables
- Matérialiser la continuité d'un itinéraire empruntant des voies et aménagements cyclables de différents types.

### PUBLIC CIBLE :

Tous les usagers des itinéraires cyclables (résidents, excursionnistes, touristes en séjours ou itinérants). Les touristes, qui ne connaissent pas (ou trop peu) le territoire, sont les premiers ciblés. Néanmoins, les indications de destination et de distance sont intéressantes également pour les résidents, afin de leur permettre de mieux appréhender « la possibilité d'un déplacement cyclable ».

### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

Un panneau directionnel est implanté à chaque intersection de voirie pouvant constituer une hésitation et/ou un choix de destination pour les usagers.

L'identifiant de l'itinéraire (numéro), les indications de destination (pôle lointain et pôle de proximité) et de distance sont rappelées systématiquement sur :

- Les nœuds de maillage cyclable,
- Les sorties de villes ou villages
- Les autres pôles principaux (villages, sites touristiques de visite, gares, aires de mobilité rurale...)

Sur les autres intersections, des panneaux simplifiés (Dv21c) sont utilisés pour assurer la continuité de l'itinéraire.

**COÛT ESTIMATIF :** Le coût estimatif du jalonnement (conception, fourniture et pose des panneaux) est intégré au coût estimatif d'aménagement de chaque itinéraire.  
**Préalablement à la mise en œuvre de la signalisation, un projet de définition (étude des conditions d'implantation de chaque panneau sur chaque intersection) doit être réalisé.**  
**Coûts d'ingénierie du « projet de définition » pour 114 km : 30 000 € HT**

Coût estimatif d'ingénierie : 30 000 € HT

MAITRE D'OUVRAGE : CC Senlis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS : Département de l'Oise

NIVEAU DE PRIORITE : 1

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLO 73



**Lieux d'implantation proposés :**

Senlis Gare routière	1 RISvélo	2 000 €
5 Aires de mobilité rurale (Fleurines, Brasseuse, Barbery, Borest, Pontarmé)	5 RISvélo	10 000 €
Aire de covoiturage de Senlis-Chamant	1 RISvélo	2 000 €
17 Communes + ognon et Bray	19 RISvélo	38 000 €
Senlis centre	1 RISvélo	2 000 €
Abbaye de Fontaine-Chaalis	1 RISvélo	2 000 €

**2.2 – EQUIPER LE RESEAU DE PANNEAUX D'INFORMATION**

**OBJECTIF :**

- L'implantation de panneaux d'information sur des points stratégiques du maillage cyclable permet à l'utilisateur :
- de prendre connaissance de l'offre cyclable qui l'entoure
  - de se repérer au sein du maillage

**PUBLIC CIBLÉ :**

Les usagers des liaisons : résidents, excursionnistes, touristes en séjours et touristes itinérants (notamment les visiteurs qui connaissent moins le territoire)

**DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :**

Des panneaux d'information sont implantés sur des points stratégiques du maillage cyclable.

A minima, ces panneaux pourraient équiper :

- Les gares et aires de mobilité rurale,
- Chaque commune desservie par une liaison
- Les sites touristiques principaux (destination et lieu d'arrêt),

Contenu des panneaux :

- carte du maillage global + zoom sur le secteur où est implanté le panneau
- Présentation du mode jalonnement mis en place,
- liste et cartographie de services et équipements disponibles sur la territoire (location/réparation de cycles, stationnement sécurisé, bornes de recharge électriques...)
- Informations sur les dessertes et horaires bus, SNCF
- Adresses et contacts utiles : Office de Tourisme
- Liens vers l'information en ligne pour plus de détails.

**COUT ESTIMATIF**

2 000 € HT / panneau (y compris conception graphique)

soit **56 000 € HT pour 28 panneaux**

**MATRE D'OUVRAGE** CC Senlis Sud Oise

**PARTENAIRES POTENTIELS** - Département de l'Oise

**NIVEAU DE PRIORITE** 1

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

**SLOW**







## 4 – DEVELOPPER LE LABEL ET LES SERVICES « ACCUEIL VELO »

### 4.1 – INFORMATION/SENSIBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

#### OBJECTIF :

Impulser/renforcer la « culture vélo » des prestataires touristiques, publics ou privés, Les informer sur la clientèle vélo (volume, profil, dépenses...) Les sensibiliser/informer sur les besoins spécifiques de cette clientèle vélo, Les informer sur les solutions qui peuvent être proposées Les informer sur l'existence de la charte « accueil vélo » Les informer sur l'accompagnement et les aides éventuelles dont ils peuvent bénéficier

#### PUBLIC CIBLE :

- L'ensemble des prestataires touristiques. En premier lieu :**
- Les hébergeurs (et les restaurateurs),
  - Les gestionnaires de sites,
  - Les professionnels du cycle (vente/réparation/location)
  - Les offices de tourisme

#### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

Envoi d'un dossier d'information,  
Organisation de réunions d'information (et/ou webinaires)

#### COUT ESTIMATIF :

Pris sur le fonctionnement des collectivités (temps d'agents)

#### MAITRE D'OUVRAGE :

CC Senlis Sud Oise  
Oise Tourisme, PNR Oise Pays de France, AU5V  
+ prestataires labélisés pour témoignages en réunion

#### NIVEAU DE PRIORITE :



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW



## 4.2 – AIDER LES AMENAGEMENTS PAR DES PRESTAIRES PRIVES (STATIONNEMENT ET/OU DE BORNES DE RECHARGE PRIVES)

### OBJECTIF :

Inciter les prestataires à améliorer l'accueil des vélos dans leur établissement

### PUBLIC CIBLE :

Prioritairement : chez les hébergeurs et sur les principaux sites touristiques de visite mais aussi pourquoi pas :  
 - dans les entreprises  
 - dans les collèges et lycées  
 - ...

### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

Mise en place d'une aide financière à l'investissement (équipement et travaux) :

- Aménagement d'un local sécurisé (ou sécurisation d'un local)
- Equipements/agencement pour le stationnement,
- Equipements/agencement pour la recharge électrique,
- Equipement en matériel pour les petites réparations,

L'objectif pourrait être d'inciter **une vingtaine** d'acteurs privés du territoire à réaliser ce type d'aménagements facilitant l'usage du vélo et V.A.E. pour leurs clients, usagers, employés.

### COUT ESTIMATIF :

**50 000 €**

### Hypothèse :

25% du montant des travaux et équipements avec un plafond de travaux de 10.000 € HT soit une aide plafonnée à 2.500 € HT Soit un budget global de 50 000 €

MAITRE D'OUVRAGE : CC Sennis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS :

NIVEAU DE PRIORITE : 2



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

77

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

### 4.3 – DEVELOPPER L'OFFRE DE LOCATION COURTE DUREE DE V.A.E.

#### OBJECTIF :

Les touristes qui seront amenés à découvrir le territoire en V.A.E., ou se déplacer sur le territoire en V.A.E. durant leur séjour, ne sont pas nécessairement équipés. Il est primordial de leur proposer un service de location courte durée (de quelques heures à une semaine).

#### PUBLIC CIBLE :

- Touristes en séjour
- Touristes itinérants
- Excursionnistes

#### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER

Ce service peut être proposé :

- soit en partenariat avec les professionnels du cycle locaux,
  - soit en direct par des acteurs touristiques locaux (OTSI et hébergeurs)
- A ce titre, cette action est à mettre en relation avec l'action « aide à l'acquisition d'un parc de V.A.E. par les hébergeurs »

Pour les touristes en séjour, il est important de proposer ce service le plus près possible du lieu d'hébergement. Au-delà de la location dans les OTSI et chez les professionnels du cycle eux-mêmes, la location par les hébergeurs (au moins sur les gros pôles d'hébergement de type campings, centres de vacances...) permet d'optimiser le service. Pour les excursionnistes et touristes itinérants, il est important de proposer ce service dans les villes et villages accessibles par le train et bénéficiant d'une bonne desserte. Ce service devra donc à minima être proposé à Senlis.

De son côté, la collectivité peut à minima mettre en place un partenariat avec un professionnel du cycle pour disposer d'un parc de VAE en location courte durée, proposés par exemple par l'office de tourisme. Elle peut par ailleurs aider les prestataires touristiques motivés par le développement d'un service ( voir action « aide à l'acquisition d'un parc de V.A.E. »).

#### COUT ESTIMATIF :

**7 200 € HT/an**

pour la location à un professionnel du cycle de 8 V.A.E.  
pour une durée de 6 mois (entretien compris).

#### MAITRE D'OUVRAGE :

CC Senlis Sud Oise

#### PARTENAIRES POTENTIELS :

professionnels du cycle

#### NIVEAU DE PRIORITE :

2





#### 4.4 – AIDER A L'ACQUISITION D'UN PARC DE V.A.E.

##### OBJECTIF :

Permettre aux acteurs économiques locaux qui souhaitent développer « en direct » un service de mise à disposition ou location de V.A.E. pour leurs clients, salariés, agents, adhérents.

##### PUBLIC CIBLE :

En premier lieu : les prestataires touristiques et notamment les hébergeurs (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes...)  
Mais aussi : les entreprises, communes, associations...

##### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

Une aide est accordée par la collectivité pour l'achat d'un parc de V.A.E. destiné à la mise à disposition et/ou location des clients, salariés, agents, adhérents de la structure. Le service est développé en direct par l'établissement (gestion des vélos, entretien...)

L'objectif pourrait être d'aider **une vingtaine** de structures du territoire à s'équiper de V.A.E. pour leurs clients, salariés, agents ou adhérents.

##### COUT ESTIMATIF :

**32 000 €**

##### Hypothèse :

Aide à hauteur de 25% du prix d'achat dans la limite de 400 € par V.A.E. et de 4 V.A.E. par structure  
Soit un budget global de 32 000 € HT

MAITRE D'OUVRAGE : CC Senlis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS : professionnels du cycle

NIVEAU DE PRIORITE :



## 5 – INCITER A LA PRATIQUE PAR DES ANIMATIONS AVEC V.A.E.

### OBJECTIF :

« essayer le V.A.E., c'est l'adopter »  
 Partant de ce principe (on pourrait même dire de ce constat), l'objectif est pour la collectivité de multiplier les opportunités de faire essayer le V.A.E. à la population.

### PUBLIC CIBLE :

Population résidente

### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

La collectivité se doit d'un parc de V.A.E.\* qu'elle utilisera à l'occasion d'événements locaux pour des actions de sensibilisation/démonstration auprès de la population locale.

- Utilisation des V.A.E. en essai et démonstration lors d'événements locaux dans les communes (fêtes, foires, salons...)
- Utilisation des V.A.E. pour des animations lors d'événements nationaux en lien avec la thématique vélo et/ou environnement (fête du vélo, semaine de la mobilité, journée sans voiture...)

Cela suppose la présence sur ces événements de la collectivité (et donc les moyens humains en conséquence) annoncée par une bonne communication.

Le reste du temps : mise à disposition de V.A.E pour les agents de la collectivité pour leurs déplacements pendant leur journée de travail

COUT ESTIMATIF 7 200 € TTC si achat (pour 4 VAE)

3 600 € TTC/an si location à un professionnel du cycle  
 (pour 4 V.A.E sur une durée de 12 mois (entretien compris)

MAITRE D'OUVRAGE : CC Senlis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS : ADEME, communes

NIVEAU DE PRIORITE :

\* Afin de simplifier la gestion du parc de V.A.E., la collectivité peut avoir recours à la location longue durée auprès d'un professionnel du cycle. Un contrat de location serait alors établi chaque année pour une période à déterminer (3 mois, 6 mois plus)

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

SLOW

80







**Liffre-Cormier**  
COMMUNAUTÉ

### Mode d'emploi

#### Qui peut s'inscrire au service de location ?

Tout habitant du territoire, de plus de 18 ans.

#### Comment ça marche ?

- La location d'un vélo à assistance électrique est proposée pour 6 mois ou 1 an. Il sera possible de renouveler son contrat de location, pour une durée maximale de 2 ans. Une seule location sera accordée par foyer.
- La location d'un vélo prévoit l'organisation d'une maintenance préventive annuelle, obligatoire. Cette maintenance est prise en charge et organisée par la Communauté de communes. Elle permet de garantir la sécurité et l'entretien régulier des vélos. En cas de panne, la maintenance « corrective » est réalisée par le prestataire choisi par Liffre-Cormier, à la charge de l'usager.

#### Combien ça coûte ?

- 150 € pour 6 mois
- 250 € par an

Pour un usage domicile-travail, il est possible de bénéficier d'une prise en charge par l'employeur, à hauteur de 50% de l'abonnement au service public de location de vélo électrique de Liffre-Cormier Communauté.

#### EXEMPLE DE MODELE ECONOMIQUE :

Prix d'achat (négocié (ou valeur) du VAE : 1500 €  
Valeur de la location sur 12 mois : 720 €  
Valeur de la location mensuelle : 60 €  
Prise en charge par la collectivité : 30 € / Montant résiduel pour le bénéficiaire : 30 €

Année 1	Montant des locations payées par l'usager : 360 € Montant pris en charge par la collectivité : 360 €
Année 2	Montant des locations payées par l'usager : 360 € Montant pris en charge par la collectivité : 360 €
Année 3	Remplacement du VAE avec option d'achat,

## 5.2 – PROPOSER DE LA LOCATION LONGUE DUREE DE V.A.E.

### OBJECTIF :

« essayer le V.A.E., c'est l'adopter »

Après avoir « donné envie » aux résidents de se déplacer à V.A.E., il est intéressant de pouvoir les aider à passer à l'acte. L'acquisition d'un V.A.E. reste onéreuse et peut rebuter, même assortie d'une aide de 200 € à 400 €. Le reste à financer reste élevé (1 000 € à 2 000 €) pour l'acquisition d'un VAE fiable et performant.

### PUBLIC CIBLE :

Population résidente

### DESCRIPTION DE L'ACTION A ENGAGER :

Deux hypothèses :

Option 1 : la collectivité a recours à la location longue durée auprès d'un professionnel du cycle, afin de pouvoir elle-même (sous) louer les VAE à des résidents. Un contrat de location serait alors établi chaque année pour une période à déterminer (3 mois, 6 mois ou 12 mois).

Option 2 : la location a lieu directement entre le professionnel du cycle et le résident.

Dans les deux cas, le principe est que la collectivité prenne en charge une partie de la location (50% par exemple) afin de rendre la location plus accessible.

Un objectif ambitieux pourrait être d'aider la location de 100 VAE chaque année

### COUT ESTIMATIF :

Sur la base 50% du coût de la location, avec une location à hauteur de 60 € / mois / VAE  
Le coût pour la collectivité serait de (30 € / mois / VAE x 100 VAE x 12 mois x = 36 000 €  
Voir exemple de modèle économique ci-contre.

(Aide plafonnée à 30 €/mois en cas de location directe entre prestataire et usager)

coût estimatif annuel : **36 000 € (pour 100 VAE)**

MAITRE D'OUVRAGE : CC-Sevillis Sud Oise

PARTENAIRES POTENTIELS : professionnel du cycle, ADEME, Etat

NIVEAU DE PRIORITE : 2

\*

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

81

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

<b>1.1 - Editer et diffuser un guide pratique sur l'offre vélo</b>	<b>10 000 €</b>	
Editer un guide à l'échelle du maillage cyclable de la CCSSO	10 000 €	
S'insérer sur les supports existants (Oise à vélo, Boudes du PNR...)		
<b>TOTAL</b>	<b>10000</b>	
<b>1.2 - DEVELOPPER UNE APPLICATION NUMERIQUE</b>	<b>15 000 €</b>	
Développer une application d'informa* et de guidage	15 000 €	
S'insérer sur les supports existants (appli. Géovélo, appli Rando Parc Oise...)		
<b>TOTAL</b>	<b>15000</b>	
<b>2.1 - EQUIPER LE RESEAU D'UN JALONNEMENT CYCLABLE</b>	<b>30 000 €</b>	
Etude terrain d'implantation de la signalisation	30 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>30000</b>	
<b>2.2 - EQUIPER LE RESEAU DE PANNEAUX D'INFORMATION</b>	<b>56 000 €</b>	
Senlis Gare routière	1 RISvélo	2 000 €
5 Aires de mobilité rurale (Fleurines, Brasseuse, Barbery, Borest, Pontarmé)	5 RISvélo	10 000 €
Aire de covoiturage de Senlis-Chamant	1 RISvélo	2 000 €
17 Communes + oignon et Bray	19 RISvélo	38 000 €
Senlis centre	1 RISvélo	2 000 €
Abbaye de Fontaine-Chaalis	1 RISvélo	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>56 000 €</b>	
<b>3 - CREER DU STATIONNEMENT VELO PUBLIC ABRITE ET SECURISE</b>	<b>111 000 €</b>	
5 Aires de mobilité rurale (Fleurines, Brasseuse, Barbery, Borest, Pontarmé)	5x 8 boxes	42 500 €
Abbaye de Fontaine-Chaalis	8 boxes	8 500 €
Gare routière de Senlis	1 carrousel	20 000 €
Aire de covoiturage de Senlis-Chamant	2 carrousel	20 000 €
Senlis centre	3 carrousel	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 000 €</b>	
<b>4 - Développer/qualifier l'accueil vélo</b>	<b>89 200 €</b>	
4.1 Sensibilisation des acteurs locaux à "Accueil Vélo"		
4.2 - Aide aux aménagements de prestataires privés		50 000 €
4.3 - Développement de l'offre de locat* VAE courte durée		7 200 €
4.4 - Aide à l'acquisition d'un parc de VAE		32 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 200 €</b>	
<b>5.1 - Inciter à la pratique du VAE par des animations</b>	<b>7 200 €</b>	
Acquisition/location d'un parc de 4 VAE pour animations		7 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>7200</b>	
<b>5.2 - Proposer de la location longue durée de VAE</b>	<b>36 000 €</b>	
Aide financière à la location longue durée		36 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>36000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>354 400 €</b>	

## SYNTHESES DES EQUIPEMENTS ET ACTIONS COMPLEMENTAIRES PROPOSEES

Le programme d'équipements et d'actions complémentaires tel que proposé représente un coût estimatif global de 354 000 € HT

Parmi toutes ces actions, deux semblent essentielles pour accompagner l'aménagement des itinéraires et optimiser le développement d'une pratique cyclable utilitaire : le déploiement du jalonnement cyclable et du stationnement public abrité et sécurisé.

### Jalonnement

Signalisation routière et pose des panneaux de guidage cyclable de type (V) (Flèches, flux, itinéraires)

ingénierie pour étude d'implantation (projet de définition) 30 000 € HT

conception fourniture et pose des panneaux d'information RIS vélo 56 000 € HT

### Stationnement

8 boxes individuels sites touristiques x6 51 000 € HT

consigne collective 20 vélos proximité gares x 3 60 000 € HT

### TOTAL

**197 000 € HT**



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

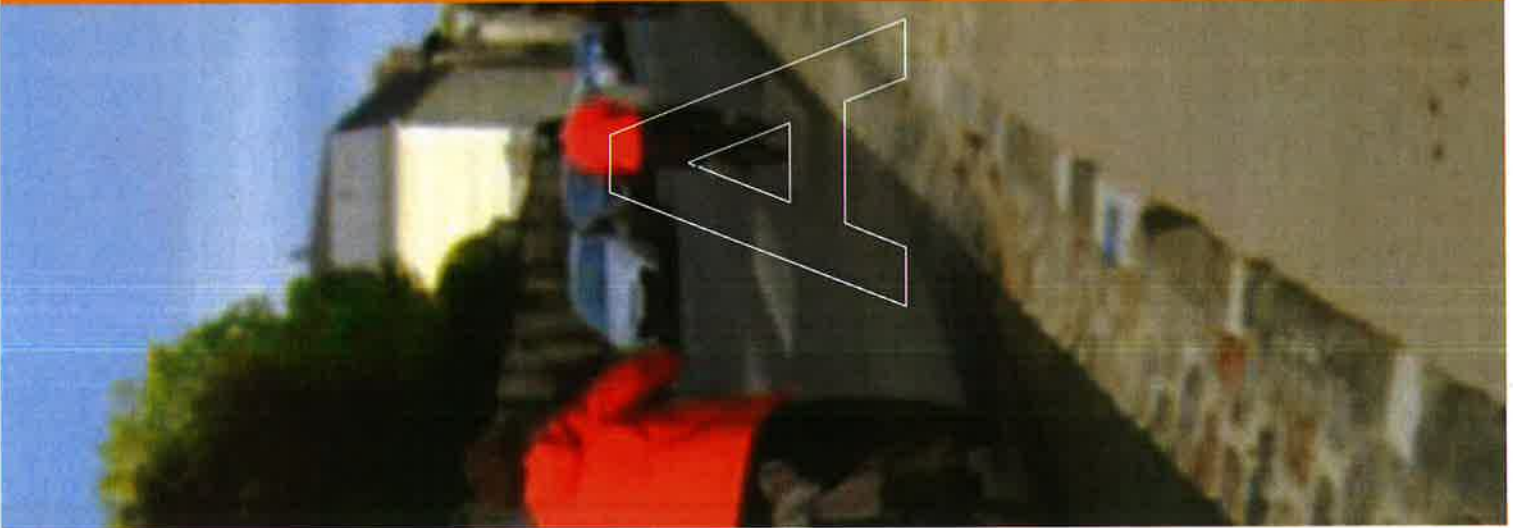


ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

# ANNEXES

## FICHES ITINERAIRES

1/10 000ème



## SOMMAIRE DU DOCUMENT ANNEXE « FICHES ITINERAIRES »

## LES FICHES ITINERAIRES

L'annexe « fiches itinéraires » présente de manière détaillée l'ensemble du linéaire du schéma intercommunautaire.

Le maillage est présenté en suivant successivement chacun des trois axes projetés.

Chaque axe est découpé en sections et chaque section en tronçons qui correspondent à un type d'aménagement.

Chaque fiche itinéraire présente le linéaire d'un axe dans sa traversée d'une commune, permettant une restitution à l'échelle 1/10.000<sup>ème</sup> (et quelques zooms au 1/3.000<sup>ème</sup>).

Chaque fiche se compose :

**D'un bandeau titre précisant l'axe, la section et la commune**

**D'une cartographie permettant d'identifier :**

- le découpage en tronçons homogènes (un même traitement) avec l'identifiant de chacun des tronçon (exemple : A-05 pour le tronçon n°5 de l'axe A)
- Le type d'aménagement préconisé pour chacun de ces tronçons (une couleur spécifique pour chaque type d'aménagement linéaire)
- La localisation des points durs
- Le traitement type proposé pour chacun de ces points durs (un symbole spécifique pour chaque type de traitement ponctuel)

**D'un tableau précisant pour chaque tronçon :**

- Le type d'emprise existante
- Sa praticabilité actuelle (CYCLO, VTC ou VTT)
- Le linéaire concerné en mètres
- Le type d'aménagement préconisé
- Le profil type correspondant
- Le coût estimatif d'aménagement

L'intégralité des données sont par ailleurs disponibles avec davantage de détails sous deux formats :

- Un fichier EXCEL
- Des couches de données SIG (format .shp)

## VUE GENERALE DU MAILLAGE DU SCHEMA CYCLABLE PROJETE

## FICHES ITINERAIRES PAR LIAISONS

Lien vers

Lien vers

Lien vers

Lien vers

Lien vers

Lien vers

Lien vers

Lien vers

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

84

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



COMPOSITION D'UNE FICHE ITINERAIRE

LIAISON 35 : AUMONT-EN-HALATTE / SENLIS

Linéaire : 3 695 m

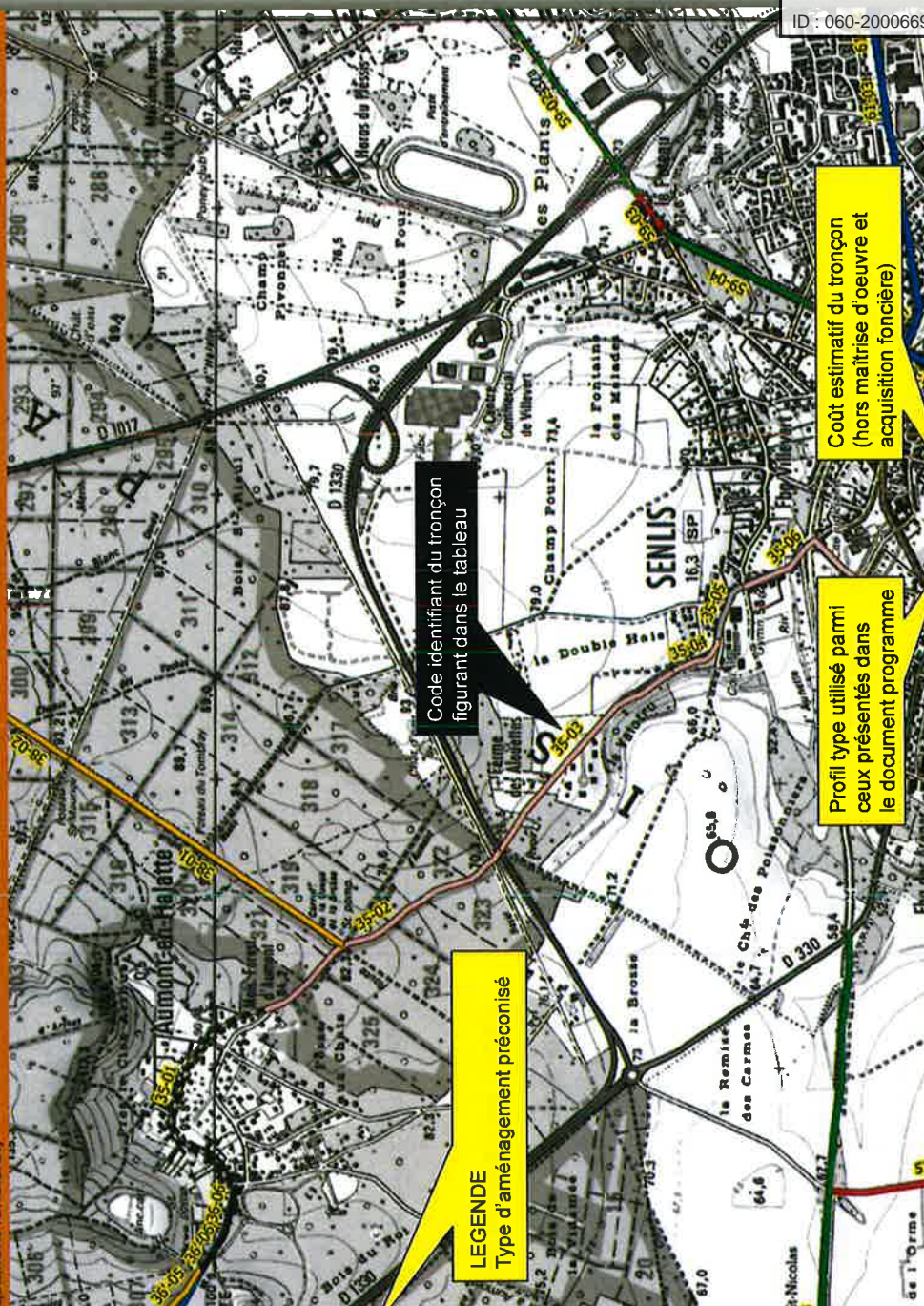
Coût estimatif : 335 241 € HT (hors MOE, aléas et acquisitions foncières)

**BANDEAU TITRE :**  
Identification de l'itinéraire

**Aménagements**

- Piste cyclable
- Voie interdite aux véhicules motorisés sauf ayants droit
- Double sens cyclable et bande cyclable
- Voie partagée avec simple stationnement
- Route en zone 30
- Chaussée à voie centrale bandalisée
- Impasse avec débouché cyclable
- Existants (voies vertes)
- Existants (pistes cyclables)
- Existants (bandes cyclables)
- Existants (voies partagées avec simple stationnement)
- Existants (routes en zone 30)
- Aménagements existants hors programme

**LEGENDE**  
Type d'aménagement préconisé



Code identifiant du tronçon figurant sur la carte

Profil type utilisé parmi ceux présentés dans le document programme

Coût estimatif du tronçon (hors maîtrise d'oeuvre et acquisition foncière)

Identifiant	COMMUNE - nomcom	UNICATRE	AMENAGEMENT PRECONISE - creation amé	Direction	Regime de l'aménagement	Requis: aménagement	Largeur	PROFIL TYPE	TOTAL HT	Acq. Fonc.	MOE MOE	COÛT TOTAL HT	Maîtrise d'oeuvre
35-01	AUMONT EN HALATTE	079	nc (route en zone 30)	bidirectionnel	voie à faible trafic	voie à faible trafic	4	1A	1 338 €	0 €	308 €	1 338 €	CC SENLIS SUD OISE
35-02	AUMONT EN HALATTE	1 000	chaussée à voie centrale bandalisée	bidirectionnel	voie à faible trafic	voie à faible trafic	1,5 x 2	7C	349 357 €	0 €	21 306 €	368 663 €	CC SENLIS SUD OISE
35-03	SENLIS	080	chaussée à voie centrale bandalisée	bidirectionnel	voie à faible trafic	voie à faible trafic	1,5 x 2	7C	126 148 €	0 €	38 924 €	165 072 €	CC SENLIS SUD OISE
35-04	SENLIS	205	chaussée à voie centrale bandalisée	bidirectionnel	voie à faible trafic	voie à faible trafic	1,5 x 2	7C	29 129 €	0 €	4 329 €	33 458 €	CC SENLIS SUD OISE
35-05	SENLIS	206	route cyclable	unidirectionnel x 2	voie à faible trafic	voie à faible trafic	1,5 x 2	7A	1 657 €	0 €	219 €	1 876 €	CC SENLIS SUD OISE
35-06	SENLIS	505	chaussée à voie centrale bandalisée	bidirectionnel	voie à faible trafic	voie à faible trafic	1,5 x 2	7B	33 826 €	0 €	5 075 €	38 901 €	CC SENLIS SUD OISE
										0 €	50 386 €	385 527 €	



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE



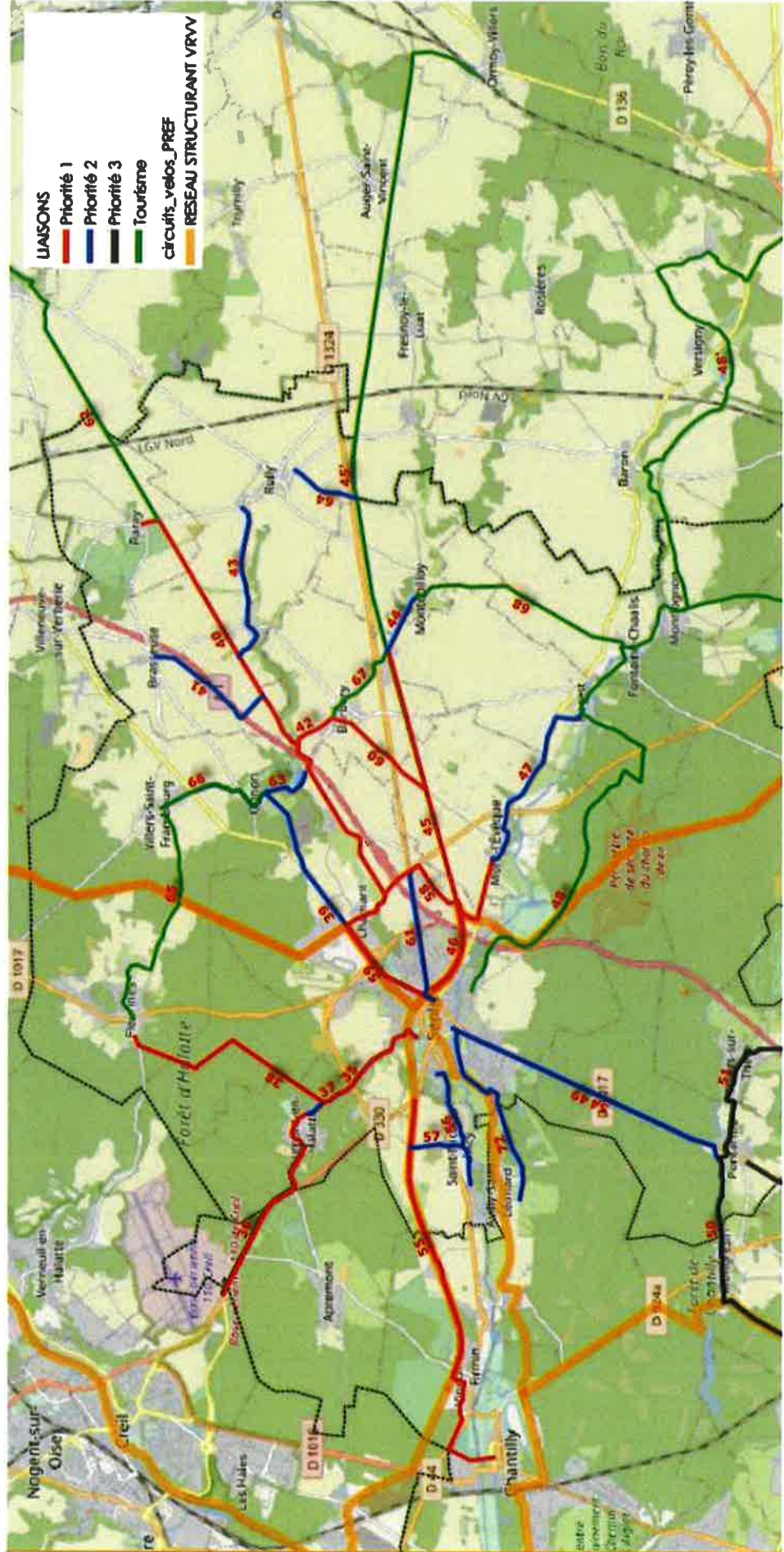
15 Rue de Pologne  
71850 CHARNAY LES MACON

Tél 03.85.38.14.54  
[contact@alkhos.fr](mailto:contact@alkhos.fr)

Novembre 2020







2021-2022		
	Coût travaux CCSSO	Priorité
35 Aumont - Senlis	385 527	1
38 Aumont - Fleurines	274 633	1
58 Senlis - Plateforme Logistique - Chamant- Tronçon1	106 836	1
40 Raray - Chamant - tronçon Balagny Chamant	5 131	1
63 Ognon - Ch. Brunehaut	3 706	Tourisme
65 Fleurines - Villers-St-Frambourg	14 513	Tourisme
66 Villers-St-Frambourg - Ognon	5 682	Tourisme
	<b>796 028</b>	

2022-2023		
	Coût travaux CCSSO	Priorité
46 Mont-L'Évêque - Senlis	358 859	1
58 Senlis - Plateforme Logistique - Chamant- Tronçon2	384 942	1
60 Barbéry - Anc. Voie ferrée (Vers Senlis)	77 243	1
42 Barbéry - Ch. Brunehaut	12 196	1
56 Courteuil - Senlis	286 403	2
	<b>1 119 643</b>	

2023-2024		
	Coût travaux CCSSO	Priorité
40 Raray - Chamant - tronçon Balagny Raray	762 660	1
43 Rully - Bray - Ch. Brunehaut	138 553	2
72 Senlis - Avilly St-Léonard	68 010	2
	<b>969 223</b>	

2024-2025		
	Coût travaux CCSSO	Priorité
39 Ognon - Chamant	438 237	2
Brasseuse - Ch. Brunehaut		
41 Variante Bray-Brasseuse par D134	294 887	2
44 Montépilloy - Anc. Voie ferrée (VF)	336 382	2
	<b>1 069 506</b>	

2025-2026		
	Coût travaux CCSSO	Priorité
47 Borest - Mont-L'Évêque	790 450	2
57 Courteuil - Voie Verte Chantilly - Senlis	25 528	2
64 Rully - Anc. Voie ferrée	48 310	3
68 Montépilloy - Fontaine-Chaalis	15 347	Tourisme
	<b>879 635</b>	

2026-2027		
	Coût travaux CCSSO	Priorité
50 Gare de Coye-Orry - Pontarmé	143 999	3
51 Parc Astérix - Thiers/Thève - Pontarmé	449 798	3
62 Raray - Néry (Variante EV3)	255 676	Tourisme
67 Barbéry - Anc. Voie ferrée (Vers Montépilloy)	23 608	Tourisme
	<b>873 081</b>	

Coût global 5 707 116

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03045-DE

